

**Rapport du CPS-250124**  
**RECOMMANDATION AU SAC**

**Modifications aux programmes de 2e cycle en administration publique et en gestion des services de santé**

R :05-CPS250124

Philippe Volpé, appuyé de Pier Jr Morin, propose :

*« Que le CPS recommande au Sénat académique les modifications proposées au diplôme d'études supérieures en administration publique. »*

Vote unanime

**Proposition au Sénat académique**

*« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au diplôme d'études supérieures en administration publique. »*

R :06-CPS250124

Michel T. Léger, appuyé de Sophie Drouin-Rousseau, propose :

*« Que le CPS recommande au Sénat académique les modifications proposées à la maîtrise en administration publique (M.A.P.). »*

Vote unanime

**Proposition au Sénat académique**

*« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées à la maîtrise en administration publique (M.A.P.). »*

R :07-CPS250124

Francis LeBlanc, appuyé de Sophie Drouin-Rousseau, propose :

« Que le CPS recommande au Sénat académique les modifications proposées au diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé. »

Vote unanime

**Proposition au Sénat académique**

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé. »

R :08-CPS250124

Philippe Volpé, appuyé de Manon LeBlanc, propose :

« Que le CPS recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme combiné de Juris Doctor – Maîtrise en administration publique (J.D.-M.A.P.). »

Vote unanime

**Proposition au Sénat académique**

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme combiné de Juris Doctor – Maîtrise en administration publique (J.D.-M.A.P.). »

R :09-CPS250124

Francis LeBlanc, appuyé de Guillaume Fortin, propose :

« Que le CPS recommande au Sénat académique les modifications proposées à la maîtrise en gestion des services de santé (M.G.S.S.). »

Vote unanime

**Proposition au Sénat académique**

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées à la maîtrise en gestion des services de santé (M.G.S.S.). »

R :10-CPS250124

Sophie Drouin-Rousseau, appuyée de Francis LeBlanc, propose :

« Que le CPS recommande au Sénat académique les modifications proposées aux conditions d'admission pour les programmes de deuxième cycle en GSS et AP : **Maîtrise en administration publique, Maîtrise en administration publique-Juris Doctor, Diplôme d'études supérieures en administration publique, Certificat de deuxième cycle en administration publique, Maîtrise en gestion des services de santé, Diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé et Certificat de deuxième cycle en gestion des services de santé.** »

Vote unanime

**Proposition au Sénat académique**

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux conditions d'admission pour les programmes de deuxième cycle en GSS et AP : **Maîtrise en administration publique, Maîtrise en administration publique-Juris Doctor, Diplôme d'études supérieures en administration publique, Certificat de deuxième cycle en administration publique, Maîtrise en gestion des services de santé, Diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé et Certificat de deuxième cycle en gestion des services de santé.** »



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des arts et des sciences sociales

Bureau du vice-doyen

PAR COURRIEL

Le 24 octobre 2024

Monsieur Francis LeBlanc  
Président  
Comité des programmes de cycles supérieurs (CPS)  
Université de Moncton

**Objet : Modification des programmes de 2<sup>e</sup> cycle en administration publique  
et en gestion des services de santé / Modification du J.D.-M.A.P.**

Monsieur le Président,

Permettez-moi par la présente de soumettre les documents relatifs à la modification des programmes de 2<sup>e</sup> cycle en administration publique et en gestion des services de santé et à la modification du programme combiné de *Juris Doctor – Maîtrise en administration publique (J.D.-M.A.P.)*. Les programmes de 2<sup>e</sup> cycle en administration publique comprennent le **certificat de deuxième cycle en administration publique**, le **diplôme d'études supérieures en administration publique** et la **maîtrise en administration publique (M.A.P.)**; les programmes en gestion des services de santé comprennent pour leur part le **certificat de deuxième cycle en gestion des services de santé**, le **diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé** et la **maîtrise en gestion des services de santé (M.G.S.S.)**. Les modifications proposées à ces programmes touchent à plusieurs aspects : l'offre de cours (simplification de l'offre), actualisation des titres et des contenus de certains cours; abolition des profils dans la M.G.S.S.; modification mineure des conditions d'admission des programmes en administration publique; abolition de certains préalables; création de cours à double sigle. Je vous renvoie au « Préambule des principaux changements apportés aux programmes en AP et en GSS » pour un résumé des principales modifications proposées. Comme vous le constaterez à la lecture de la lettre du doyen de la Faculté de droit, le Conseil de la Faculté de droit a adopté à l'unanimité les modifications mineures proposées au J.D.-M.A.P. Il est à noter que, conformément aux lignes directrices fournies dans le *Cadre d'assurance de la qualité* (B5.31), les modifications proposées à l'ensemble des programmes sont considérées comme mineures.

La résolution a été adoptée par l'Assemblée de l'École des hautes études publiques le 13 septembre 2024 et par les membres du Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales à leur réunion ordinaire du 23 octobre 2024. Voici les résolutions adoptées en ce sens :

- Le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales recommande que les modifications proposées au **certificat de deuxième cycle en administration publique**, au **diplôme d'études supérieures en administration publique**, à la **maîtrise en administration publique (M.A.P.)**, au **certificat de deuxième cycle en gestion des services de santé**, au **diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé**,

- à la **maîtrise en gestion des services de santé (M.G.S.S.)** ainsi qu'au programme combiné de **Juris Doctor – Maîtrise en administration publique (J.D.-M.A.P.)** soient adoptées. Mise aux voix, la résolution est adoptée à l'unanimité.
- Le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales recommande que la création des 24 cours siglés ADPU ou ADSA (ou ADPU/ADSA) soit adoptée. Mise aux voix, la résolution est adoptée à l'unanimité.
  - Le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales recommande que la modification des 19 cours siglés ADPU ou ADSA soit adoptée. Mise aux voix, la résolution est adoptée à l'unanimité.
  - Le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales recommande que l'abolition des 27 cours siglés ADPU ou ADSA soit adoptée. Mise aux voix, la résolution est adoptée à l'unanimité.
  - Le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales recommande que les modifications à la banque de cours ADPU et à la banque de cours ADSA soient adoptées. Mise aux voix, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Vous remerciant de soumettre la présente demande à l'attention des membres du Comité des programmes de cycles supérieurs (CPS), je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations cordiales.

Le vice-doyen de la Faculté des  
arts et des sciences sociales,



Matthieu LeBlanc

- c. c. Jean-François Thibault, doyen, Faculté des arts et des sciences sociales  
Dominique Thomassin, responsable des suivis aux programmes, FASS
- p. j. Formulaires CPR  
Lettre de Christophe Traisnel  
Lettre de Stéphanie Collin  
Lettre d'Érik Labelle Eastaugh  
Préambule des principaux changements apportés aux programmes

## **Projet de modification**

Certificat de deuxième cycle en administration publique

Diplôme d'études supérieures en administration publique

Maîtrise en administration publique

MAP-Juris Doctor

Certificat de deuxième cycle en gestion des services de santé

Diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé

Maîtrise en gestion des services de santé

---

## **Table des matières**

### **1. Lettres de couverture et préambule**

### **2. Projet de modification**

- 2.1. Présentation du dossier
- 2.2. CPR-2 (7)
- 2.3. CPR-4 (26)
- 2.4. CPR-5 (18)
- 2.5. CPR-6 (27)
- 2.6. CPR-7 (2)
- 2.7. CPR-9 (7)
- 2.8. CPR-11 (7)



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPIGAN

Hautes Études Publiques (HEP)  
de la faculté des arts et des sciences sociales

PAR COURRIEL

Le 17 octobre 2024

Jean-François Thibault  
Doyen  
Faculté des arts et des sciences sociales

**Objet : Approbation de la réforme des programmes du secteur AP/GSS**

Monsieur le doyen,

L'École des hautes études publiques a décidé à la majorité d'adopter la réforme des programmes du secteur AP/GSS, telle que présentée par ledit secteur à l'Assemblée de l'École du 13 septembre 2024.

Vous pouvez donc inscrire la réforme à l'ordre du jour du prochain Conseil de Faculté.

En vous souhaitant bonne réception, et restant à votre disposition pour d'éventuels compléments d'information, je vous prie de croire, Monsieur le Doyen, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Christophe Traisnel  
Directeur  
École des hautes études publiques

Le 4 juillet 2024

Monsieur Christophe Traisnel  
Direction de l'École des hautes études publiques  
Faculté des arts et des sciences sociales  
Université de Moncton

Bonjour Monsieur Traisnel,

C'est à la suite de l'analyse des recommandations des diverses instances impliquées dans le processus de révision de nos programmes d'études, que les professeur.e.s du secteur administration publique (AP) et gestion des services de santé (GSS) de l'École des hautes études publiques ont procédé à la révision de ceux-ci.

Ainsi, vous trouverez en pièce jointe le dossier complet des modifications proposées aux sept programmes du secteur AP et GSS en vue d'une approbation auprès des professeur.e.s de l'École des hautes études publiques, soit la Maîtrise en administration publique, la Maîtrise en administration publique-Juris Doctor, le Diplôme d'études supérieures en administration publique, le Certificat de deuxième cycle en administration publique, la Maîtrise en gestion des services de santé, le Diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé et le Certificat de deuxième cycle en gestion des services de santé.

À titre indicatif, ce dossier de réforme des programmes a été adopté au comité d'études supérieures du secteur AP et GSS le 6 juin 2024. Il a ensuite été acheminé au Décanat de la Faculté des arts et des sciences sociales le 13 juin 2024. Une lettre d'approbation de la Faculté de droit a été reçue le 10 juin 2024.

Les professeur.e.s du secteur AP et GSS ont très hâte de procéder à la mise en œuvre des modifications proposées. En espérant une réponse favorable de la part des professeur.e.s de l'École des hautes études publiques, je vous prie de recevoir, monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Stéphanie Collin, Ph.D.

Professeure agrégée et directrice adjointe du secteur AP et GSS  
École des hautes études publiques  
Faculté des arts et sciences sociales

Le 13 juin 2024

M. Jean-François Thibault, doyen  
M. Matthieu LeBlanc, vice-doyen  
Faculté des arts et des sciences sociales  
Université de Moncton

Bonjour MM. Thibault et LeBlanc,

À la suite du dépôt du rapport des évaluateurs externes (MM. Garon et Lozeau, 2020) et de l'adoption des recommandations par le Conseil des Gouverneurs, les professeur.e.s du secteur administration publique (AP) et gestion des services de santé (GSS) de l'École des hautes études publiques ont procédé à la révision de leurs sept programmes d'études. Les modifications proposées, qui tiennent en compte les recommandations et réactions des diverses instances impliquées dans le processus de réforme de nos programmes, comme les évaluateurs externes (MM. Garon et Lozeau), la Faculté des études supérieures et de la recherche et la Faculté des arts et des sciences sociales, visent à mieux répondre aux attentes et aux besoins des étudiant.e.s à temps plein et à temps partiel. Elles servent à offrir des programmes de deuxième cycle en AP et GSS concurrentiels et d'une qualité renouvelée en plus d'accroître leur pouvoir d'attraction et de rétention.

Prenez note que les CPR ci-joints pour nos 7 programmes (Maîtrise en administration publique, Maîtrise en administration publique-*Juris Doctor*, Diplôme d'études supérieures en administration publique, Certificat de deuxième cycle en administration publique, Maîtrise en gestion des services de santé, Diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé et Certificat de deuxième cycle en gestion des services de santé) ont été modifiés à la lumière de l'étude des recommandations faites par les diverses instances.

En trombone, le préambule présente les changements les plus importants apportés à nos programmes. Les professeur.e.s du secteur AP et GSS de l'École des hautes études publiques ont mis des efforts considérables à faire avancer ce grand chantier et espèrent implanter les modifications avec succès très bientôt. La réforme des programmes a été adoptée par le comité des études supérieures du secteur AP et GSS par courriel le 6 juin 2024. Une lettre d'approbation de la Faculté de droit a été reçue le 10 juin 2024 et est jointe à cette lettre.

En espérant le tout conforme, je vous prie de recevoir, messieurs le doyen et le vice-doyen, mes salutations les plus cordiales.

*S. Collin*

Stéphanie Collin, Ph. D.

Professeure agrégée et directrice adjointe du secteur AP et GSS  
École des hautes études publiques  
Faculté des arts et sciences sociales



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté de droit

Le 10 juin 2024



Monsieur Gilles Roy  
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche  
Université de Moncton

Monsieur le Vice-recteur,

**OBJET : proposition de modifications au programme conjoint J.D./MAP**

Le Conseil de la Faculté de droit a adopté à l'unanimité les modifications mineures proposées au programme conjoint J.D./MAP.

Vous trouverez en fichiers joints le formulaires CPR-2 contenant les modifications proposées au JD-MAP.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Vice-recteur, mes meilleurs sentiments.

Le doyen,

Érik Labelle-Estaugh

Pièce jointe (1)

## **Préambule des principaux changements apportés aux programmes en AP et GSS**

*Document préparé par Stéphanie Collin, directrice adjointe du secteur AP et GSS, en date du 13 juin 2024*

Comme expliqué dans le rapport soumis au Comité d'assurance de la qualité et au Sénat académique, le changement qui est au centre de la réforme a trait à la réduction de trois crédits des deux programmes de maîtrise (passant de 48 à 45 crédits). Le nombre de crédits pour les cours obligatoires des programmes de maîtrises et diplômes en AP et GSS ont été réduits et ont été abolis pour les certificats AP et GSS. Dans les prochaines lignes, nous offrirons des détails sur les changements majeurs apportés à nos programmes (1), pour ensuite, les présenter plus spécifiquement pour la maîtrise en administration publique (2), la Maîtrise en administration publique-*Juris Doctor* (MAP-JD) (3), la maîtrise en gestion des services de santé (4), les diplômes d'études supérieures en administration publique et en gestion des services de santé (5) et les Certificats de deuxième cycle en administration publique et en gestion des services de santé (6).

1) Les changements aux programmes de deuxième cycle en GSS et AP qui méritent attention sont :

- Simplification de l'offre des programmes AP et GSS et réduction de la redondance dans l'offre de cours ;
- Actualisation des titres et contenus des cours ainsi que du titre du certificat de deuxième cycle en administration publique ;
- Abolition des trois profils (« blocs ») existants à la maîtrise en gestion des services de santé ;
- Conditions d'admission moins restrictives : abolition 1) d'un cours de statistique comme préalable à l'admission pour les programmes en administration publique et 2) de l'exigence d'une formation liée spécifiquement au domaine de la santé pour les programmes en gestion des services de santé ;
- Abolition des préalables pour tous les cours des programmes ;
- Création de cinq cours double-siglé : Gestion stratégique (ADPU 6050 et ADSA 6050), Gestion du changement (ADPU 6012 et ADSA 6012), Théories des organisations (ADPU 6566 et ADSA 6566), Lectures dirigées (ADPU 6920 et ADSA 6920) et Projet de recherche (ADPU 6940 et ADSA 6940).

2) Maîtrise en administration publique :

- Réduction des cours obligatoires de 24 à 15 crédits et actualisation des cours obligatoires (sans création de nouveaux cours obligatoires) ;
- Retrait de deux cours obligatoires de la programmation, soit Économie du secteur public (ADPU 6200) et Droit administratif (ADPU6300). Ceci fera

en sorte qu'un seul cours sera offert par un autre secteur, soit le cours optionnel Économie de gestion (ECON 6231) ;

- Les étudiant.e.s choisissent dorénavant comme cours obligatoire le cours Stage (ADPU 6930) ou Lectures dirigées (ADPU 6920), selon leurs besoins et leur parcours à temps plein ou partiel ;

*Note : Nous reconnaissons que le stage permet d'acquérir d'importants apprentissages et qu'ils contribuent à établir la réputation de notre programme auprès des employeurs éventuels. Toutefois, les étudiant.e.s à temps partiel, qui ont déjà acquis une expérience sur le marché du travail, ou celles et ceux qui n'ont pas obtenu de stage pour des raisons diverses, seront invités à s'inscrire au cours Lectures dirigées plutôt qu'au stage. Il est entendu que les étudiant.e.s devront s'inscrire à l'un ou l'autre, c'est-à-dire qu'ils ne pourront suivre ces deux cours.*

- Augmentation des cours optionnels de 24 à 27 crédits et abolition et/ou actualisation de plusieurs cours optionnels ;
- Abolition des cours optionnels suivants : Management (ADMN 6211), Sém. en ressources humaines (ADPU 6035), Pouvoir, conflits et adm. pub. (ADPU 6060), Prat. de gest. Contemporaines (ADPU 6070) et Sém. sur les adm. provinciales (ADPU 6155) ;
- Création de cinq nouveaux cours optionnels qui sont en harmonie avec les enjeux actuels du secteur public : Gouvernance locale (ADPU 6430), GRH comparé (ADPU 6032), Gouvernance climatique et pol. (ADPU 6450), Participation publique (ADPU 6680) et Gouvernance autochtone (ADPU 6460) ;
- Ajout de quatre cours optionnels du programme en gestion des services de santé (ADSA) : Compétences en gestion (ADSA 6023), Éthique et gestion de la santé (ADSA 6410), Qualité et sécurité (ADSA6413) et Leadership (ADSA6750)
- Le cours Interventions et recherches (ADPU6550) n'est plus un préalable pour accéder au Stage (ADPU6930) ;

### 3) MAP-JD :

- Réduction des cours obligatoires de 15 à 12 crédits (en retirant le cours Économie du secteur public 1 – ADPU 6200. Ce cours ne se retrouve plus dans le programme
- Le total de crédits MAP demeure à 42 crédits
- Le cours Interventions et recherches (ADPU 6550) n'est plus un préalable pour accéder au stage (ADPU 6930). Le cours ADPU 6550 devient optionnel pour les étudiant.e.s en MAP-JD.
- Augmentation des cours optionnels de 27 à 30 crédits :
  - Abolition de cours optionnels (Management (ADMN 6211); Sém. en ressources humaines (ADPU 6035); Pouvoir, conflits et adm.

- pub. (ADPU 6060); Prat. de gest. Contemporaines (ADPU 6070) et Sém. sur les adm. provinciales (ADPU 6155) ;
- Création de cinq nouveaux cours optionnels qui sont en harmonie avec les enjeux actuels du secteur public (Gouvernance locale - ADPU6430; GRH comparé - ADPU6032; Gouvernance climatique et pol. - ADPU6450; Participation publique – ADPU6680; Gouvernance autochtone - ADPU6460) ;
- Ajout de quatre cours optionnels du programme en gestion des services de santé (ADSA) : Compétences en gestion (ADSA6023); Éthique et gestion de la santé (ADSA6410); Qualité et sécurité (ADSA6413); Leadership (ADSA6750).

#### 4) Maîtrise en gestion des services de santé :

- Réduction des cours obligatoires de 27 à 9 crédits ;
- Ajout d'un nouveau cours obligatoire (Interventions et recherches - ADPU 6550) ;
- Retrait d'un cours obligatoire de la programmation entière, soit : Économie de la santé (ADSA6220) ;
- Trois cours préalablement obligatoires deviendront dorénavant optionnels au programme soit : Principes en enjeux de l'AP (Env. et structure de l'AP - ADPU6111) ; Compétences en gestion (Gestion des ressources profes. – ADSA 6033) et Éthique et gestion de la santé (Éthique et adm. de la santé – ADSA 6410) ;
- Concernant l'abolition des trois profils, le programme offrira aux étudiant.e.s deux possibilités, c'est-à-dire soit le Stage (ADSA 6900) ou Lecture dirigée (ADSA6920) et soit le Projet de recherche (ADSA6945) ou Projet d'intégration (ADSA6950). Voir la *note* ci-dessus concernant le choix entre Stage (ADPU 6930) ou Lectures dirigées (ADPU 6920) ;
- Augmentation des cours optionnels de 21 à 27 crédits et abolition et/ou actualisation de nombre considérable de cours optionnels ;
- Création de deux nouveaux cours optionnels : Pratiques et données probantes (ADSA 6850) et Santé des populations (ADSA 6360) ;
- Un seul cours sera dorénavant offert par un autre secteur, soit le cours optionnel Avancements en recherche (SANT 6113). Cependant, les étudiant.e.s peuvent choisir 6 crédits de cours de deuxième cycle dans un autre programme, sous autorisation de la directrice ou du directeur du programme.

5) Diplômes d'études supérieures en administration publique et en gestion des services de santé :

- Les deux programmes de diplômes seront offerts sous le même format. Les étudiant.e.s devront compléter un cours obligatoire (3 crédits), soit Gestion publique (ADPU 6000), et 21 crédits optionnels, dont un minimum de 15 crédits de sigle de programme inscrit (ADPU ou ADSA). Afin de faciliter le passage du diplôme à la maîtrise, les cours obligatoires, à l'exception du cours Stage et Lectures dirigées, se retrouvent dans la liste des cours optionnels. En réduisant le nombre de crédits obligatoires à 3 crédits, il sera plus facile pour le secteur d'offrir ce programme à temps plein (1 an).

6) Certificat de deuxième cycle en administration publique et en gestion des services de santé :

- Les deux certificats seront offerts sous le même format (15 crédits optionnels au total, soit sous le sigle ADPU ou sous le sigle ADSA dépendamment du programme). L'ensemble des cours obligatoires et optionnels offerts à la MAP et à la MGSS pourront être suivis par les étudiant.e.s aux certificats, à l'exception des cours Interventions et recherches, Stage, Projet de recherche et Lectures dirigées.

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Arts et sciences sociales

Le 14 décembre 2023

Département : École des hautes études publiques

Nom du programme : Certificat de deuxième cycle en administration publique

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours tel qu'indiqué au répertoire)

Programme actuel		Proposition de modification	
TABLEAU DES COURS	15 CR	TABLEAU DES COURS	15 CR.
Cours à options	15 CR.	Cours à options	15 CR.
Choisir 15 crédits parmi les cours suivants :		Choisir 15 crédits parmi les cours suivants :	
ADPU6000 Gestion publique	3	ADPU6000 Gestion publique	3
ADPU6010 Gestionnaire et changement	3	<b>ADPU6012 Gestion du changement</b>	<b>3</b>
		<b>ADPU6020 Budgétisation publique</b>	<b>3</b>
		<b>ADPU6030 Gestion ressources humaines</b>	<b>3</b>
ADPU6031 Compétences interpersonnelles	3	ADPU6031 Compétences interpersonnelles	3
		<b>ADPU6032 GRH comparé</b>	<b>3</b>
		<b>ADPU6050 Gestion stratégique</b>	<b>3</b>
ADPU6060 Pouvoir, conflits et adm. pub.	3		
ADPU6070 Prat. de gest. Contemporaines	3	<b>ADPU6110 Administration municipale</b>	<b>3</b>
		<b>ADPU6111 Principes et enjeux de l'AP</b>	<b>3</b>
		<b>ADPU6222 Politiques publiques</b>	<b>3</b>
		<b>ADPU6313 Enjeux actuels</b>	<b>3</b>
		<b>ADPU6320 Réformes et innovations</b>	<b>3</b>
		<b>ADPU6410 Évaluation des programmes</b>	<b>3</b>
ADPU6420 Gouvernance et minorités	3	ADPU6420 Gouvernance et minorités	3
		<b>ADPU6440 Gouvernance locale</b>	<b>3</b>
		<b>ADPU6453 Gouvernance climatique et pol.</b>	<b>3</b>
		<b>ADPU6460 Gouvernance autochtone</b>	<b>3</b>
ADPU6540 Éthique et organisations	3		
ADPU6560 Théories en org. publ.	3	<b>ADPU6566 Théories des organisations</b>	<b>3</b>
		<b>ADPU6680 Participation publique</b>	<b>3</b>
ADPU6710 Administration et société	3	ADPU6710 Administration et société	3
ADPU6720 Réforme et tendances nouvelles	3		
		<b>ADPU6730 Rel. intergouvernementales</b>	<b>3</b>
ADPU6740 Nouveaux défis	3		
ADPU6800 Adm. publique comparée	3		
		<b>ADPU6810 Adm. publique internationale</b>	<b>3</b>
ADSA6430 Enjeux pol. et adm. en santé	3		
		<b>Ou tout autre cours de deuxième cycle autorisé par la ou le responsable du programme, jusqu'à concurrence de 3 crédits.</b>	

**PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME**

Présenté par Faculté/École : Arts et sciences sociales

Le 14 décembre 2023

Département : École des hautes études publiques

Nom du programme : Diplôme d'études supérieures en administration publique

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours tel qu'indiqué au répertoire)

Programme actuel		Proposition de modification	
TABLEAU DES COURS	24 CR.	TABLEAU DES COURS	24 CR.
Obligatoires	18 CR.	Obligatoires	<b>3 CR.</b>
ADPU6000 Gestion publique	3	ADPU6000 Gestion publique	3
ADPU6030 Gestion ressources humaines	3		
ADPU6080 Env. et structure de l'AP	3		
ADPU6200 Économie du secteur public I	3		
ADPU6300 Droit administratif	3		
ADPU6400 Formulation des politiques	3		
Cours à option	6 CR.	Cours à option	<b>21 CR.</b>
Choisir 6 crédits parmi les cours suivants :		<b>Choisir 21 crédits, dont un minimum de 15 crédits de sigle ADPU, parmi les cours suivants :</b>	
ADMN6211 Management	3		
ADPU6010 Gestionnaire et changement	3		
ADPU6020 Budgétisation publique	3	<b>ADPU6012 Gestion du changement</b>	<b>3</b>
ADPU6031 Compétences interpersonnelles	3	ADPU6020 Budgétisation publique	3
ADPU6035 Sém. en ressources humaines	3	<b>ADPU6030 Gestion ressources humaines</b>	<b>3</b>
ADPU6050 Gestion stratégique	3	ADPU6031 Compétences interpersonnelles	3
ADPU6060 Pouvoir, conflits et adm. pub.	3	<b>ADPU6032 GRH comparé</b>	<b>3</b>
ADPU6070 Prat. de gest. Contemporaines	3	ADPU6050 Gestion stratégique	3
ADPU6110 Administration municipale	3		
ADPU6155 Sém. sur les adm. provinciales	3	ADPU6110 Administration municipale	3
		<b>ADPU6111 Principes et enjeux de l'AP</b>	<b>3</b>
		<b>ADPU6222 Politiques publiques</b>	<b>3</b>
		<b>ADPU6313 Enjeux actuels</b>	<b>3</b>
ADPU6410 Évaluation des programmes	3	<b>ADPU6320 Réformes et innovations</b>	<b>3</b>
ADPU6420 Gouvernance et minorités	3	ADPU6410 Évaluation des programmes	3
		ADPU6420 Gouvernance et minorités	3
		<b>ADPU6440 Gouvernance locale</b>	<b>3</b>
		<b>ADPU6460 Gouvernance autochtone</b>	<b>3</b>
ADPU6455 Sém. en politiques publiques	3	<b>ADPU6453 Gouvernance climatique et pol.</b>	<b>3</b>
ADPU6540 Éthique et organisations	3		
ADPU6550 Interventions et recherches	3		
ADPU6560 Théories en org. publ.	3		

ADPU6710 Administration et société	3	<b>ADPU6566 Théories des organisations</b>	<b>3</b>
ADPU6720 Réforme et tendances nouvelles	3	<b>ADPU6680 Participation publique</b>	<b>3</b>
ADPU6730 Rel. Intergouvernementales	3	ADPU6710 Administration et société	3
ADPU6740 Nouveaux défis	3	ADPU6730 Rel. intergouvernementales	3
ADPU6800 Adm. publique comparée	3		
ADPU6810 Adm. publique internationale	3	ADPU6810 Adm. publique internationale	3
ADPU6920 Lectures dirigées	3		
ADRH6222 Administration du personnel	3		
ADRH6224 Leadership mobilisateur	3		
		<b>ADSA6023 Compétences en gestion</b>	<b>3</b>
		<b>ADSA6410 Éthique et gestion de la santé</b>	<b>3</b>
ADSA6430 Enjeux pol. et adm. en santé	3	<b>ADSA6413 Qualité et sécurité</b>	<b>3</b>
ADSI6601 Syst. & tech. de l'information	3	<b>ADSA6530 Enjeux politiques en santé</b>	<b>3</b>
ECON6231 Économie de gestion	3	<b>ADSA6750 Leadership</b>	<b>3</b>
		ECON6231 Économie de gestion	3
		<b>Ou tout autre cours de deuxième cycle autorisé par la ou le responsable du programme, jusqu'à concurrence de 3 crédits.</b>	

**PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME**

Présenté par Faculté/École : Arts et sciences sociales

Le 6 février 2024

Département : École des hautes études publiques

Nom du programme : Maîtrise en administration publique

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours tel qu'indiqué au répertoire)

Programme actuel		Proposition de modification	
TABLEAU DES COURS	48 CR.	TABLEAU DES COURS	45 CR.
Obligatoires	24 CR.	Obligatoires	15 CR.
ADPU6000 Gestion publique	3	ADPU6000 Gestion publique	3
ADPU6030 Gestion ressources humaines	3	ADPU6030 Gestion ressources humaines	3
ADPU6080 Env. et structure de l'AP	3	<b>ADPU6111 Principes et enjeux de l'AP</b>	<b>3</b>
ADPU6200 Économie du secteur public I	3	<b>ADPU6222 Politiques publiques</b>	<b>3</b>
ADPU6300 Droit administratif	3	ADPU6550 Interventions et recherches	3
ADPU6400 Formulation des politiques	3		
ADPU6550 Interventions et recherches	3		
ADPU6930 Stage	3		
ou			
ADPU6940 Projet de recherche	3		
Cours à option	24 CR.	<b>Cours à option</b>	<b>30 CR.</b>
		<b>Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :</b>	
		ADPU6930 Stage	3
		<b>ADPU6920 Lectures dirigées</b>	<b>3</b>
Choisir 24 crédits parmi les cours suivants :		<b>Choisir 27 crédits, dont un minimum de 21 crédits de sigle ADPU parmi les cours suivants :</b>	
ADMN6211 Management	3	<b>ADPU6012 Gestion du changement</b>	<b>3</b>
ADPU6010 Gestionnaire et changement	3	ADPU6020 Budgétisation publique	3
ADPU6020 Budgétisation publique	3	ADPU6031 Compétences interpersonnelles	3
ADPU6031 Compétences interpersonnelles	3	<b>ADPU6032 GRH comparé</b>	<b>3</b>
ADPU6035 Sém. en ressources humaines	3	ADPU6050 Gestion stratégique	3
ADPU6050 Gestion stratégique	3	ADPU6110 Administration municipale	3
ADPU6060 Pouvoir, conflits et adm. pub.	3	<b>ADPU6313 Enjeux actuels</b>	<b>3</b>
ADPU6070 Prat. de gest. contemporaines	3	<b>ADPU6320 Réformes et innovations</b>	<b>3</b>
ADPU6110 Administration municipale	3	ADPU6410 Évaluation des programmes	3
ADPU6155 Sém. sur les adm. provinciales	3	ADPU6420 Gouvernance et minorités	3
ADPU6410 Évaluation des programmes	3	<b>ADPU6440 Gouvernance locale</b>	<b>3</b>
ADPU6420 Gouvernance et minorités	3	<b>ADPU6453 Gouvernance climatique et pol.</b>	<b>3</b>
ADPU6455 Sém. en politiques publiques	3		

ADPU6540 Éthique et organisations	3	<b>ADPU6460 Gouvernance autochtone</b>	<b>3</b>
ADPU6560 Théories en org. publ.	3		
		<b>ADPU6566 Théories des organisations</b>	<b>3</b>
		<b>ADPU6680 Participation publique</b>	<b>3</b>
ADPU6710 Administration et société	3	ADPU6710 Administration et société	3
ADPU6720 Réforme et tendances nouvelles	3		
ADPU6730 Rel. intergouvernementales	3	ADPU6730 Rel. intergouvernementales	3
ADPU6740 Nouveaux défis	3		
ADPU6800 Adm. publique comparée	3		
ADPU6810 Adm. publique internationale	3	ADPU6810 Adm. publique internationale	3
ADPU6920 Lectures dirigées	3	ADPU6920 Lectures dirigées	3
		ADPU6945 Projet de recherche	6
ADRH6222 Administration du personnel	3		
ADRH6224 Leadership mobilisateur	3		
		<b>ADSA6023 Compétences en gestion</b>	<b>3</b>
		<b>ADSA6410 Éthique et gestion de la santé</b>	<b>3</b>
		<b>ADSA6413 Qualité et sécurité</b>	<b>3</b>
ADSA6430 Enjeux pol. et adm. en santé	3	<b>ADSA6530 Enjeux politiques en santé</b>	<b>3</b>
		<b>ADSA6750 Leadership</b>	<b>3</b>
ADSI6601 Syst. & tech. de l'information	3		
ECON6231 Économie de gestion	3	ECON6231 Économie de gestion	3
		<b>Ou tout autre cours de deuxième cycle autorisé par la ou le responsable du programme, jusqu'à concurrence de 6 crédits.</b>	

**COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON**

**PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME**

**Présenté par Faculté/École :** Arts et sciences sociales

Le 6 février 2024

**Département :** École des hautes études publiques

**Nom du programme :** Maîtrise en administration publique - *Juris Doctor*

**Profil du programme** (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

Programme actuel			Proposition de modification		
TABLEAU DES COURS			TABLEAU DES COURS		
<p>Au cours de la première année d'études, l'étudiante ou l'étudiant qui suit le programme combiné fait soit la première année du J.D., soit la première année de la M.A.P.; la deuxième année, l'étudiante ou l'étudiant fait la première année de l'autre programme. L'étudiante ou l'étudiant s'inscrit à la Faculté de droit l'année qu'il choisit de faire la première année du J.D. et à la Faculté des arts et des sciences sociales l'année qu'il choisit de faire la première année de la M.A.P.</p> <p>1re et 2<sup>e</sup> années</p> <p>(DROIT)</p> <p><i>OBLIGATOIRES</i> <span style="float:right">30 CR.</span></p> <p>DROI1012 Les obligations contractuelles <span style="float:right">6</span>                      DROI1017 Droit des biens <span style="float:right">6</span>                      DROI1028 Droit pénal général <span style="float:right">3</span>                      DROI1046 Introduction au droit <span style="float:right">6</span>                      DROI1221 Droit constitutionnel I <span style="float:right">3</span>                      DROI1223 La responsabilité délictuelle <span style="float:right">6</span></p> <p><i>TOTAL</i> <span style="float:right">30 CR.</span></p> <p>(ADMINISTRATION PUBLIQUE)</p> <p><i>OBLIGATOIRES</i> <span style="float:right">15 CR.</span></p> <p>ADPU6000 Gestion publique <span style="float:right">3</span>                      ADPU6030 Gestion ressources humaines <span style="float:right">3</span>                      ADPU6080 Env. et structure de l'AP <span style="float:right">3</span></p> <p>ADPU6200 Économie du secteur public 1 <span style="float:right">3</span>                      ADPU6400 Formulation des politiques <span style="float:right">3</span></p> <p><i>OPTION</i> <span style="float:right">12 CR.</span></p> <p>Choisir 12 crédits parmi les cours à option de la M.A.P. en tenant compte du minimum de crédits à suivre dans chaque groupe d'options.</p>			<p>Au cours de la première année d'études, l'étudiante ou l'étudiant qui suit le programme combiné fait soit la première année du J.D., soit la première année de la M.A.P.; la deuxième année, l'étudiante ou l'étudiant fait la première année de l'autre programme. L'étudiante ou l'étudiant s'inscrit à la Faculté de droit l'année qu'il choisit de faire la première année du J.D. et à la Faculté des arts et des sciences sociales l'année qu'il choisit de faire la première année de la M.A.P.</p> <p>1re et 2<sup>e</sup> années</p> <p>(DROIT)</p> <p><i>OBLIGATOIRES</i> <span style="float:right">30 CR.</span></p> <p>DROI1012 Les obligations contractuelles <span style="float:right">6</span>                      DROI1017 Droit des biens <span style="float:right">6</span>                      DROI1028 Droit pénal général <span style="float:right">3</span>                      DROI1046 Introduction au droit <span style="float:right">6</span>                      DROI1221 Droit constitutionnel I <span style="float:right">3</span>                      DROI1223 La responsabilité délictuelle <span style="float:right">6</span></p> <p><i>TOTAL</i> <span style="float:right">30 CR.</span></p> <p>(ADMINISTRATION PUBLIQUE)</p> <p><i>OBLIGATOIRES</i> <span style="float:right">12 CR.</span></p> <p>ADPU6000 Gestion publique <span style="float:right">3</span>                      ADPU6030 Gestion ressources humaines <span style="float:right">3</span>                      ADPU6111 Principes et enjeux de l'AP <span style="float:right">3</span>                      ADPU6222 Politiques publiques <span style="float:right">3</span></p> <p><i>OPTION</i> <span style="float:right">15 CR.</span></p> <p>Choisir <b>15</b> crédits parmi les cours à option de la M.A.P. <del>en tenant compte du minimum de crédits à suivre dans chaque groupe d'options.</del></p>		

<i>TOTAL</i>	27 CR.	<i>TOTAL</i>	27 CR.
3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> années		3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> années	
Au cours de ses trois premières sessions, l'étudiante ou l'étudiant s'inscrit à la Faculté de droit; à la quatrième session, il s'inscrit à la Faculté des arts et des sciences sociales.		Au cours de ses trois premières sessions, l'étudiante ou l'étudiant s'inscrit à la Faculté de droit; à la quatrième session, il s'inscrit à la Faculté des arts et des sciences sociales.	
(DROIT)		(DROIT)	
<i>OBLIGATOIRES</i>	33 CR.	<i>OBLIGATOIRES</i>	33 CR.
DROI2033 Plaidoirie en appel		DROI2033 Plaidoirie en appel	
DROI2220 Droit administratif I	3	DROI2220 Droit administratif I	3
DROI2311 Sociétés commerciales	3	DROI2311 Sociétés commerciales	3
DROI2321 Histoire du droit	3	DROI2321 Histoire du droit	3
Ou	3	Ou	3
DROI2322 Philo et socio du droit		DROI2322 Philo et socio du droit	
DROI2425 Droit fiscal I	3	DROI2425 Droit fiscal I	3
DROI3000 Fiducies	3	DROI3000 Fiducies	3
DROI3063 Procédure civile	3	DROI3063 Procédure civile	3
DROI3110 Droit de la preuve	3	DROI3110 Droit de la preuve	3
DROI3515 Mémoire	3	DROI3515 Mémoire	3
DROI3541 Responsabilité professionnelle	3	DROI3541 Responsabilité professionnelle	3
	3		3
<i>OPTION</i>	18 CR.	<i>OPTION</i>	18 CR.
Choisir 18 crédits de cours DROI parmi les cours de la Liste A.		Choisir 18 crédits de cours DROI parmi les cours de la Liste A.	
<i>TOTAL</i>	51 CR.	<i>TOTAL</i>	51 CR.
(ADMINISTRATION PUBLIQUE)		(ADMINISTRATION PUBLIQUE)	
<i>OPTION</i>	15 CR.	<i>OPTION</i>	15 CR.
Choisir 15 crédits parmi les cours à option de la M.A.P		Choisir 15 crédits parmi les cours à option de la M.A.P	
Pour les étudiantes et étudiants au programme MAP – <i>Juris Doctor</i> , il est possible de s'inscrire au cours <u>ADPU6930 Stage</u> ou <u>ADPU6940 Projet de recherche</u> comme cours optionnel. À noter qu'ils devront avoir réussi le cours préalable <u>ADPU6550 Interventions et recherches</u> .		Pour les étudiantes et étudiants au programme MAP – <i>Juris Doctor</i> , il est possible de s'inscrire au cours <b>ADPU6930 Stage comme cours optionnel ou tout autre cours de deuxième cycle autorisé par la ou le responsable du programme, jusqu'à concurrence de 6 crédits</b>	
<i>TOTAL</i>	15 CR.	<i>TOTAL</i>	15 CR.
<i>GLOBAL</i>	123 CR.	<i>GLOBAL</i>	123 CR.
<i>Cours à option</i>		<i>Cours à option</i>	
<i>Liste A</i>		<i>Liste A</i>	
DROI2116 Sûretés immobilières	3	DROI2116 Sûretés immobilières	3
DROI2210 Concurrence et consommation	3	DROI2210 Concurrence et consommation	3
DROI2230 Applications de la Charte	3	DROI2230 Applications de la Charte	3
DROI2235 Compétitions de plaidoirie	3	DROI2235 Compétitions de plaidoirie	3

DROI2326	Droit du travail	3	DROI2326	Droit du travail	3
DROI2327	Rapports collectifs de travail	3	DROI2327	Rapports collectifs de travail	3
DROI3117	Transactions immobilières	3	DROI3117	Transactions immobilières	3
DROI3120	Droits linguistiques	3	DROI3120	Droits linguistiques	3
DROI3320	Droit administratif II	3	DROI3320	Droit administratif II	3
DROI3341	Droit et égalité	3	DROI3341	Droit et égalité	3
DROI3533	Droit de l'environnement	3	DROI3533	Droit de l'environnement	3
DROI3542	Droit de l'information	3	DROI3542	Droit de l'information	3
DROI3545	Droit de l'immigration	3	DROI3545	Droit de l'immigration	3
DROI3546	Propriété intellectuelle	3	DROI3546	Propriété intellectuelle	3
DROI3545	Droit de l'immigration	3	DROI3545	Droit de l'immigration	3
DROI3547	Valeurs mobilières	3	DROI3547	Valeurs mobilières	3
		3			3
ou tout autre cours de droit autorisé par le doyen ou la doyenne de la Faculté de droit.			ou tout autre cours de droit autorisé par le doyen ou la doyenne de la Faculté de droit.		

**PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME****Présenté par Faculté/École :** Arts et sciences sociales

Le 14 décembre 2023

**Département :** École des hautes études publiques**Nom du programme :** Certificat de deuxième cycle en gestion des services de santé**Profil du programme** (Indiquer le tableau des cours tel qu'indiqué au répertoire)

Programme actuel		Proposition de modification	
TABLEAU DES COURS	15 CR	TABLEAU DES COURS	15 CR.
Obligatoires	6 CR.		
ADPU6000 Gestion publique	3		
ADSA6430 Enjeux pol. et adm. en santé	3		
Cours à option	9 CR.	Cours à option	15 CR.
Choisir 9 crédits répartis dans au moins deux des trois blocs suivants :		<b>Choisir 15 crédits parmi les cours suivants :</b>	
		<b>ADPU6000 Gestion publique</b>	<b>3</b>
		<b>ADSA6012 Gestion du changement</b>	<b>3</b>
		<b>ADSA6023 Compétences en gestion</b>	<b>3</b>
		<b>ADSA6050 Gestion stratégique</b>	<b>3</b>
		<b>ADSA6330 Sociologie des pol. sociales</b>	<b>3</b>
		<b>ADSA6340 Services en santé primaire</b>	<b>3</b>
		<b>ADSA6350 Santé mondiale</b>	<b>3</b>
		<b>ADSA6360 Santé des populations</b>	<b>3</b>
		<b>ADSA6410 Éthique et gestion de la santé</b>	<b>3</b>
		<b>ADSA6413 Qualité et sécurité</b>	<b>3</b>
		<b>ADSA6530 Enjeux politiques en santé</b>	<b>3</b>
		<b>ADSA6566 Théories des organisations</b>	<b>3</b>
		<b>ADSA6600 Épidémiologie</b>	<b>3</b>
		<b>ADSA6610 Santé numérique</b>	<b>3</b>
		<b>ADSA6850 Pratiques et données probantes</b>	<b>3</b>
Bloc 1 : Gestion des ressources humaines		<b>Ou tout autre cours de deuxième cycle autorisé par la ou le responsable du programme, jusqu'à concurrence de 3 crédits.</b>	
ADPU6030 Gestion ressources humaines	3		
ADPU6031 Compétences interpersonnelles	3		
ADRH6222 Administration du personnel	3		
ADRH6224 Leadership mobilisateur	3		
ADSA6033 Gestion des ressources profes.	3		
ADSA6750 Leadership	3		
Bloc 2 : Gestion financière			
ADPU6020 Budgétisation publique	3		
Bloc 3 : Environnement professionnel			
ADPU6010 Gestionnaire et changement	3		
ADPU6050 Gestion stratégique	3		
ADPU6060 Pouvoir, conflits et adm. pub.	3		

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Arts et sciences sociales

Le 14 décembre 2023

Département : École des hautes études publiques

Nom du programme : Diplôme d'études supérieures gestion des services de santé

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours tel qu'indiqué au répertoire)

Programme actuel		Proposition de modification	
TABLEAU DES COURS	24 CR.	TABLEAU DES COURS	24 CR.
Obligatoires	15 CR.	Obligatoires	3 CR.
ADPU6000 Gestion publique	3	ADPU6000 Gestion publique	3
ADPU6080 Env. et structure de l'AP	3		
ADSA6033 Gestion des ressources profes.	3		
ADSA6310 Éthique et adm. de la santé	3		
ADSA6430 Enjeux pol. et adm. en santé	3		
Cours à option	9 CR.	Cours à option	21 CR.
9 crédits, dont un minimum de 3 crédits de sigle ADSA		<b>Choisir au moins 15 crédits de sigle ADSA parmi les cours suivants :</b>	
ADMI6217 Gestion de projet	3	<b>ADSA6012 Gestion du changement</b>	3
ADPU6010 Gestionnaire et changement	3	<b>ADSA6023 Compétences en gestion</b>	3
ADPU6020 Budgétisation publique	3	<b>ADSA6050 Gestion stratégique</b>	3
ADPU6030 Gestion ressources humaines	3	<b>ADSA6330 Sociologie des pol. sociales</b>	3
ADPU6031 Compétences interpersonnelles	3	<b>ADSA6340 Services en santé primaire</b>	3
ADPU6050 Gestion stratégique	3	<b>ADSA6350 Santé mondiale</b>	3
ADPU6060 Pouvoir, conflits et adm. pub.	3	<b>ADSA6360 Santé des populations</b>	3
ADPU6070 Prat. de gest. contemporaines	3	<b>ADSA6410 Éthique et gestion de la santé</b>	3
ADPU6420 Gouvernance et minorités	3	<b>ADSA6413 Qualité et sécurité</b>	3
ADPU6540 Éthique et organisations	3	<b>ADSA6530 Enjeux politiques en santé</b>	3
ADPU6710 Administration et société	3	<b>ADSA6566 Théories des organisations</b>	3
ADRH6222 Administration du personnel	3	ADSA6600 Épidémiologie	3
ADRH6224 Leadership mobilisateur	3	<b>ADSA6610 Santé numérique</b>	3
ADSA6011 Gestion du risque	3	<b>ADSA6850 Pratiques et données probantes</b>	3
ADSA6220 Économie de la santé	3		
ADSA6600 Épidémiologie	3	<b>Choisir un maximum de 6 crédits parmi les cours suivants :</b>	
ADSA6630 Servic. de santé communautaire	3	ADPU6020 Budgétisation publique	3
ADSA6650 Sociologie de la santé	3	ADPU6030 Gestion ressources humaines	3
ADSA6750 Leadership	3	ADPU6031 Compétences interpersonnelles	3
ADSA6805 Systèmes de santé comparés	3	<b>ADPU6111 Principes et enjeux de l'AP</b>	3
SINF6743 Soins de santé primaires	3	ADPU6420 Gouvernance et minorités	3
		<b>ADPU6453 Gouvernance climatique et pol.</b>	3
		<b>ADPU6460 Gouvernance autochtone</b>	3

**ADPU6680 Participation publique**

**3**

**Ou tout autre cours de deuxième cycle autorisé par la ou le responsable du programme, jusqu'à concurrence de 3 crédits.**

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Arts et sciences sociales

Le 14 décembre 2023

Département : École des hautes études publiques

Nom du programme : Maîtrise en gestion des services de santé

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours tel qu'indiqué au répertoire)

Programme actuel		Proposition de modification	
TABLEAU DES COURS	48 CR.	TABLEAU DES COURS	45 CR.
Obligatoires	27 CR.	Obligatoires	18 CR.
ADPU6000 Gestion publique	3	ADPU6000 Gestion publique	3
ADPU6080 Env. et structure de l'AP	3		
ADSA6033 Gestion des ressources profes.	3		
ADSA6220 Économie de la santé	3		
ADSA6310 Éthique et adm. de la santé	3		
ADSA6430 Enjeux pol. et adm. en santé	3		
ET			
FORMATION INITIALE			
ADSA6900 Stage	3		
ADSA6950 Projet d'intégration	6		
OU			
FORMATION CONTINUE			
ADPU6920 Lectures dirigées	3		
ADSA6950 Projet d'intégration	6		
OU			
ORIENTÉ VERS LA RECHERCHE			
ADPU6550 Interventions et recherches	3		
ADSA6950 Projet d'intégration	6		
Cours à option	21 CR.		
21 crédits, dont un minimum de 12 crédits de sigle ADSA ou SINF :			
ADMI6217 Gestion de projet	3		
ADPU6010 Gestionnaire et changement	3		
ADPU6020 Budgétisation publique	3		
ADPU6030 Gestion ressources humaines	3		
ADPU6031 Compétences interpersonnelles	3		
ADPU6050 Gestion stratégique	3		
ADPU6060 Pouvoir, conflits et adm. pub.	3		
ADPU6070 Prat. de gest. contemporaines	3		
ADPU6420 Gouvernance et minorités	3		
ADPU6540 Éthique et organisations	3		
ADPU6550 Interventions et recherches	3		
ADPU6560 Théories en org. publ.	3		
ADPU6710 Administration et société	3		
ADPU6920 Lectures dirigées	3		
ADRH6222 Administration du personnel	3		
ADRH6224 Leadership mobilisateur	3		
ADSA6011 Gestion du risque	3		
ADSA6435 Sém. en gestion de la santé	3		
		ADPU6550 Interventions et recherches	3
		ADSA6530 Enjeux politiques en santé	3
		Choisir trois crédits parmi les cours suivants :	3 CR.
		ADSA6900 Stage	3
		ADSA6920 Lectures dirigées	3
		Choisir six crédits parmi les cours suivants :	6 CR.
		ADSA6945 Projet de recherche	6
		ADSA6950 Projet d'intégration	6

ADSA6580 Technologies et santé	3		
ADSA6600 Épidémiologie	3		
ADSA6630 Servic. de santé communautaire	3		
ADSA6650 Sociologie de la santé	3		
ADSA6750 Leadership	3		
ADSA6805 Systèmes de santé comparés	3		
ADSA6910 Proj. de recherche en santé (6 cr)	6		
SINF6123 Tendances dans le soin	3		
SINF6743 Soins de santé primaires	3		
TSOC6342 Analyse de politiques sociales	3		
		Cours à option	<b>27 CR.</b>
		<b>Choisir au moins 21 crédits de sigle ADSA parmi les cours suivants :</b>	
		ADSA6012 Gestion du changement	3
		ADSA6023 Compétences en gestion	3
		ADSA6050 Gestion stratégique	3
		ADSA6330 Sociologie des pol. sociales	3
		ADSA6340 Services en santé primaire	3
		ADSA6350 Santé mondiale	3
		ADSA6360 Santé des populations	3
		ADSA6410 Éthique et gestion de la santé	3
		ADSA6413 Qualité et sécurité	3
		ADSA6566 Théories des organisations	3
		ADSA6600 Épidémiologie	3
		ADSA6610 Santé numérique	3
		ADSA6850 Pratiques et données probantes	3
		ADSA6920 Lectures dirigées	3
		ADSA6945 Projet de recherche	6
		<b>Choisir un maximum de 6 crédits parmi les cours suivants :</b>	
		ADPU6020 Budgétisation publique	3
		ADPU6030 Gestion ressources humaines	3
		ADPU6031 Compétences interpersonnelles	3
		<b>ADPU6111 Principes et enjeux de l'AP</b>	<b>3</b>
		ADPU6420 Gouvernance et minorités	3
		<b>ADPU6453 Gouvernance climatique et pol.</b>	<b>3</b>
		<b>ADPU6460 Gouvernance autochtone</b>	<b>3</b>
		<b>ADPU6680 Participation publique</b>	<b>3</b>
		<b>Ou tout autre cours de deuxième cycle autorisé par la ou le responsable du programme, jusqu'à concurrence de 6 crédits.</b>	

**PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME**

Présenté par Faculté/École : Arts et sciences sociales

Le 14 décembre 2023

Département : École des hautes études publiques

Nom du programme : Certificat de deuxième cycle en administration publique

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours tel qu'indiqué au répertoire)

Programme actuel		Proposition de modification	
TABLEAU DES COURS	15 CR	TABLEAU DES COURS	15 CR.
Cours à options	15 CR.	Cours à options	15 CR.
Choisir 15 crédits parmi les cours suivants :		Choisir 15 crédits parmi les cours suivants :	
ADPU6000 Gestion publique	3	ADPU6000 Gestion publique	3
ADPU6010 Gestionnaire et changement	3	<b>ADPU6012 Gestion du changement</b>	<b>3</b>
		<b>ADPU6020 Budgétisation publique</b>	<b>3</b>
		<b>ADPU6030 Gestion ressources humaines</b>	<b>3</b>
ADPU6031 Compétences interpersonnelles	3	ADPU6031 Compétences interpersonnelles	3
		<b>ADPU6032 GRH comparé</b>	<b>3</b>
		<b>ADPU6050 Gestion stratégique</b>	<b>3</b>
ADPU6060 Pouvoir, conflits et adm. pub.	3		
ADPU6070 Prat. de gest. Contemporaines	3	<b>ADPU6110 Administration municipale</b>	<b>3</b>
		<b>ADPU6111 Principes et enjeux de l'AP</b>	<b>3</b>
		<b>ADPU6222 Politiques publiques</b>	<b>3</b>
		<b>ADPU6313 Enjeux actuels</b>	<b>3</b>
		<b>ADPU6320 Réformes et innovations</b>	<b>3</b>
		<b>ADPU6410 Évaluation des programmes</b>	<b>3</b>
ADPU6420 Gouvernance et minorités	3	ADPU6420 Gouvernance et minorités	3
		<b>ADPU6440 Gouvernance locale</b>	<b>3</b>
		<b>ADPU6453 Gouvernance climatique et pol.</b>	<b>3</b>
		<b>ADPU6460 Gouvernance autochtone</b>	<b>3</b>
ADPU6540 Éthique et organisations	3		
ADPU6560 Théories en org. publ.	3	<b>ADPU6566 Théories des organisations</b>	<b>3</b>
		<b>ADPU6680 Participation publique</b>	<b>3</b>
ADPU6710 Administration et société	3	ADPU6710 Administration et société	3
ADPU6720 Réforme et tendances nouvelles	3		
		<b>ADPU6730 Rel. intergouvernementales</b>	<b>3</b>
ADPU6740 Nouveaux défis	3		
ADPU6800 Adm. publique comparée	3		
		<b>ADPU6810 Adm. publique internationale</b>	<b>3</b>
ADSA6430 Enjeux pol. et adm. en santé	3		
		<b>Ou tout autre cours de deuxième cycle autorisé par la ou le responsable du programme, jusqu'à concurrence de 3 crédits.</b>	

MODIFICATION DE LA BANQUE DE COURS D'UNE DISCIPLINE

Nom du programme : \_\_\_\_\_

Banque de cours actuelle		Banque de cours proposée		Nouveau cours est-il <u>l'équivalent*</u> à l'ancien cours (oui/non)
<u>Sigle</u>	<u>Crédits</u>	<u>Sigle</u>	<u>Crédits</u>	
ADPU6000	3	ADPU6000	3	
ADPU6010	3			
		<b>ADPU6012</b>	<b>3</b>	
ADPU6020	3	ADPU6020	3	
ADPU6030	3	ADPU6030	3	
ADPU6031	3	ADPU6031	3	
		<b>ADPU6032</b>	<b>3</b>	
ADPU6035	3			
ADPU6050	3	ADPU6050	3	
ADPU6060	3			
ADPU6070	3			
ADPU6080	3			
ADPU6110	3	ADPU6110	3	
		<b>ADPU6111</b>	<b>3</b>	
ADPU6155	3			
ADPU6200	3			
		<b>ADPU6222</b>	<b>3</b>	
ADPU6300	3			
		<b>ADPU6313</b>	<b>3</b>	
		<b>ADPU6320</b>	<b>3</b>	
ADPU6400	3			
ADPU6410	3	ADPU6410	3	
ADPU6420	3	ADPU6420	3	
		<b>ADPU6440</b>	<b>3</b>	
		<b>ADPU6453</b>	<b>3</b>	
		<b>ADPU6460</b>	<b>3</b>	
ADPU6455	3			
ADPU6540	3			
ADPU6550	3	ADPU6550	3	
ADPU6560	3			
		<b>ADPU6566</b>	<b>3</b>	
		<b>ADPU6680</b>	<b>3</b>	
ADPU6710	3	ADPU6710	3	
ADPU6720	3			
ADPU6730	3	ADPU6730	3	
ADPU6740	3			
ADPU6800	3			
ADPU6810	3	ADPU6810	3	
ADPU6920	3	ADPU6920	3	
ADPU6930	3	ADPU6930	3	
ADPU6940	3			
		<b>ADPU6945</b>	<b>6</b>	

\*Si oui, le système va le considérer comme "équivalent" pour les fins d'exigences du programme.

**MODIFICATION DE LA BANQUE DE COURS D'UNE DISCIPLINE**

Nom du programme : \_\_\_\_\_

Banque de cours actuelle		Banque de cours proposée		Nouveau cours est-il <u>l'équivalent*</u> à l'ancien cours (oui/non)
<u>Sigle</u>	<u>Crédits</u>	<u>Sigle</u>	<u>Crédits</u>	
ADSA6011	3	<b>ADSA6012</b>	<b>3</b>	
		<b>ADSA6023</b>	<b>3</b>	
ASDA6033	3	<b>ADSA6050</b>	<b>3</b>	
ADSA6220	3			
ADSA6310	3	<b>ADSA6330</b>	<b>3</b>	
		<b>ADSA6340</b>	<b>3</b>	
		<b>ADSA6350</b>	<b>3</b>	
		<b>ADSA6360</b>	<b>3</b>	
		<b>ADSA6410</b>	<b>3</b>	
		<b>ADSA6413</b>	<b>3</b>	
ADSA6430	3			
ADSA6435	3	<b>ADSA6530</b>	<b>3</b>	
		<b>ADSA6566</b>	<b>3</b>	
ADSA6580	3			
ADSA6600	3	ADSA6600	3	
		<b>ADSA6610</b>	<b>3</b>	
ADSA6630	3			
ADSA6650	3			
ADSA6750	3	ADSA6750	3	
ADSA6805	3			
		<b>ADSA6850</b>	<b>3</b>	
ADSA6900	3	ADSA6900	3	
ADSA6910	6			
		<b>ADSA6920</b>	<b>3</b>	
		<b>ADSA6945</b>	<b>6</b>	
ADSA6950	6	ADSA6950	6	

\*Si oui, le système va le considérer comme "équivalent" pour les fins d'exigences du programme.

# INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE – PROGRAMMES DE CYCLE SUPÉRIEUR

---

- .. Proposition d'un nouveau programme
- x Modification d'un programme

## 1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme  
**Certificat de deuxième cycle en administration publique**
- 1.2 Unité responsable  
Faculté des arts et des sciences sociales
- 1.3 Diplôme accordé  
**Certificat de deuxième cycle en administration publique**
- 1.4 Durée du programme  
**5 sessions à temps partiel seulement**
- 1.5 Lieux où est offert le programme  
Moncton  
**Offert à distance**
- 1.6 Date d'entrée en vigueur  
**Juillet 2025**

## 2. Description du programme

- 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Ce programme court de 15 crédits offert à temps partiel a pour but de développer et d'enrichir les compétences des professionnelles et professionnels des secteurs public et parapublic. À la fin de ce programme, elles et ils seront en mesure de mettre à profit leurs connaissances et compétences dans des postes opérationnels, stratégiques, ou de haut niveau de responsabilité dans leurs secteurs. De plus, ce certificat permet d'accéder au Diplôme d'études supérieures en administration publique.

- 2.2 Conditions d'admission

**Satisfaire aux conditions générales d'admission aux études de deuxième cycle (Règlement universitaire 22.1)**

- Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

Détenir au moins le baccalauréat d'une université **reconnue**.

Les **personnes** qui ne détiennent pas le baccalauréat ou dont la moyenne du baccalauréat est inférieure à 3 peuvent être admises si, en plus de satisfaire aux autres conditions, elles possèdent un minimum de cinq années d'expérience pertinente et occupent un poste de responsabilité **au sein du secteur de l'administration publique ou parapublique**.

**Détenir au moins deux années d'expérience professionnelle dans un poste au sein du secteur de l'administration publique ou parapublique.**

Fournir curriculum vitae.

Le Comité des études supérieures peut exiger une entrevue.

Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples : " conditions de maintien; " exigences linguistiques; " critères de promotion ;  
" autres)

---

---

---

---

---

---

### 2.3 Profil du programme

#### TABLEAU DES COURS

15 CR.

Cours à option 15 CR.  
Choisir 15 crédits parmi les cours suivants :

ADPU6000 Gestion publique	3
<b>ADPU6012 Gestion du changement</b>	<b>3</b>
<b>ADPU6020 Budgétisation publique</b>	<b>3</b>
<b>ADPU6030 Gestion ressources humaines</b>	<b>3</b>
ADPU6031 Compétences interpersonnelles	3
<b>ADPU6032 GRH comparé</b>	<b>3</b>
<b>ADPU6050 Gestion stratégique</b>	<b>3</b>
<b>ADPU6110 Administration municipale</b>	<b>3</b>
<b>ADPU6111 Principes et enjeux de l'AP</b>	<b>3</b>
<b>ADPU6222 Politiques publiques</b>	<b>3</b>
<b>ADPU6313 Enjeux actuels</b>	<b>3</b>
<b>ADPU6320 Réformes et innovations</b>	<b>3</b>
<b>ADPU6410 Évaluation des programmes</b>	<b>3</b>
ADPU6420 Gouvernance et minorités	3
<b>ADPU6440 Gouvernance locale</b>	<b>3</b>
<b>ADPU6453 Gouvernance climatique et pol.</b>	<b>3</b>
<b>ADPU6460 Gouvernance autochtone</b>	<b>3</b>
<b>ADPU6566 Théories des organisations</b>	<b>3</b>
<b>ADPU6680 Participation publique</b>	<b>3</b>
ADPU6710 Administration et société	3
<b>ADPU6730 Rel. intergouvernementales</b>	<b>3</b>
<b>ADPU6810 Adm. publique internationale</b>	<b>3</b>

**Ou tout autre cours de deuxième cycle autorisé par la ou le responsable du programme, jusqu'à concurrence de 3 crédits.**

# INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE – PROGRAMMES DE CYCLE SUPÉRIEUR

---

- .. Proposition d'un nouveau programme
- x Modification d'un programme

## 1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme  
Diplôme d'études supérieures en administration publique
- 1.2 Unité responsable  
Faculté des arts et des sciences sociales
- 1.3 Diplôme accordé  
Diplôme d'études supérieures en administration publique
- 1.4 Durée du programme  
3 ans à temps partiel ou 1 an à temps plein  
Sous réserve de la disponibilité des cours
- 1.5 Lieux où est offert le programme  
Moncton
- 1.6 Date d'entrée en vigueur  
**Juillet 2025**

## 2. Description du programme

- 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Ce programme de 24 crédits offert à temps plein et à temps partiel **a pour but d'accroître les compétences des professionnelles et professionnels des secteurs public et parapublic. À la fin de ce programme, elles et ils auront une compréhension accrue des principaux modèles analytiques et des outils permettant de mieux répondre à divers enjeux, dont le contexte spécifique des minorités au Canada. De plus, ce diplôme permet d'accéder à la Maîtrise en administration publique.**

- 2.2 Conditions d'admission

**Satisfaire aux conditions générales d'admission aux études de deuxième cycle (Règlement universitaire 22.1)**

- Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

**Détenir au moins le baccalauréat d'une université reconnue.**

**Détenir au moins deux années d'expérience professionnelle dans un poste au sein du secteur de l'administration publique ou parapublique.**

Les **personnes** qui ne détiennent pas le baccalauréat ou dont la moyenne du baccalauréat est inférieure à 3 peuvent être admises si, en plus de satisfaire aux autres conditions, elles possèdent un certificat **en administration publique.**

Fournir un curriculum vitae.

Le Comité des études supérieures peut exiger une entrevue.

Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples : " conditions de maintien; " exigences linguistiques; " critères de promotion ;  
" autres)

---

---

---

---

---

---

### 2.3 Profil du programme

TABLEAU DES COURS 24 CR.

Obligatoires	<b>3 CR.</b>
ADPU6000 Gestion publique	3
Cours à option	<b>21 CR.</b>
<b>Choisir 21 crédits, dont un minimum de 15 crédits de sigle ADPU, parmi les cours suivants :</b>	
<b>ADPU6012 Gestion du changement</b>	<b>3</b>
<b>ADPU6020 Budgétisation publique</b>	<b>3</b>
<b>ADPU6030 Gestion ressources humaines</b>	<b>3</b>
ADPU6031 Compétences interpersonnelles	3
<b>ADPU6032 GRH comparé</b>	<b>3</b>
ADPU6050 Gestion stratégique	3
ADPU6110 Administration municipale	3
<b>ADPU6111 Principes et enjeux de l'AP</b>	<b>3</b>
<b>ADPU6222 Politiques publiques</b>	<b>3</b>
<b>ADPU6313 Enjeux actuels</b>	<b>3</b>
<b>ADPU6320 Réformes et innovations</b>	<b>3</b>
ADPU6410 Évaluation des programmes	3
ADPU6420 Gouvernance et minorités	3
<b>ADPU6440 Gouvernance locale</b>	<b>3</b>
<b>ADPU6453 Gouvernance climatique et pol</b>	<b>3</b>
<b>ADPU6460 Gouvernance autochtone</b>	
<b>ADPU6566 Théories des organisations</b>	<b>3</b>
<b>ADPU6680 Participation publique</b>	<b>3</b>
ADPU6710 Administration et société	3
ADPU6730 Rel. intergouvernementales	3
ADPU6810 Adm. publique internationale	3
<b>ADSA6023 Compétences en gestion</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6410 Éthique et gestion de la santé</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6413 Qualité et sécurité</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6530 Enjeux politiques en santé</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6750 Leadership</b>	<b>3</b>
ECON6231 Économie de gestion	3

Ou tout autre cours de deuxième cycle autorisé par la ou le responsable du programme, jusqu'à concurrence de 3 crédits.

# INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE – PROGRAMMES DE CYCLE SUPÉRIEUR

---

- Proposition d'un nouveau programme  
 Modification d'un programme

## 1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme  
Maîtrise en administration publique
- 1.2 Unité responsable  
Faculté des arts et des sciences sociales
- 1.3 Diplôme accordé  
M.A.P.
- 1.4 Durée du programme  
2 ans à **temps complet**  
5 ans à **temps partiel**
- 1.5 Lieux où est offert le programme  
Moncton
- 1.6 Date d'entrée en vigueur  
**Juillet 2025**

## 2. Description du programme

- 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

### PRÉAMBULE

Le programme pluridisciplinaire de maîtrise en administration publique comprend **45 crédits**, répartis sur 4 sessions (dans le cas des étudiantes et des étudiants à temps complet). La liste des cours obligatoires et optionnels couvre les grands champs de l'administration publique (gestion, politique, politiques publiques). Ce programme s'adresse à toute personne détentrice d'un baccalauréat et désirant faire carrière dans les secteurs public, parapublic et associatif.

### OBJECTIFS :

**À la fin de ce programme, l'étudiante ou l'étudiant sera en mesure de :**

- **Poser un regard critique sur les politiques et structures du secteur public et parapublic afin de contribuer à l'innovation et à l'adaptation au contexte.**
- **Analyser le fonctionnement, la structure et l'environnement des organisations publiques.**
- **Comprendre les enjeux politico-administratifs et le processus d'élaboration des politiques publiques.**
- **Connaître les nouvelles tendances de gestion et mobiliser les modèles d'analyse des politiques publiques.**
- **Appliquer les connaissances en matière de gestion, de résolution de problèmes complexes, d'analyse et de communication tant orale qu'écrite.**

## 2.2 Conditions d'admission

### Satisfaire aux conditions générales d'admission aux études de deuxième cycle (Règlement universitaire 22.1)

- Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

Les personnes qui ne détiennent pas le baccalauréat **ou dont la moyenne du baccalauréat est inférieure à 3 peuvent être admises si, en plus de satisfaire aux autres conditions, elles possèdent le Diplôme d'études supérieures en administration publique.**

Fournir un curriculum vitae.

Le Comité des **études supérieures** peut exiger une entrevue

Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples :  conditions de maintien;  exigences linguistiques;  critères de promotion ;  
 autres)

---

---

---

---

---

---

## 2.3 Profil du programme

TABLEAU DES COURS	45 CR.
Obligatoires	15 CR.
ADPU6000 Gestion publique	3
ADPU6030 Gestion ressources humaines	3
<b>ADPU6111 Principes et enjeux de l'AP</b>	<b>3</b>
<b>ADPU6222 Politiques publiques</b>	<b>3</b>
ADPU6550 Interventions et recherches	3
<b>Cours à option</b>	<b>30 CR.</b>
<b>Choisir 3 crédits parmi les deux cours suivants :</b>	<b>3</b>
	<b>CR.</b>
ADPU6930 Stage	3
<b>ADPU6920 Lectures dirigées</b>	<b>3</b>
<b>Choisir 27 crédits, dont un minimum de 21 crédits de sigle ADPU parmi les cours suivants :</b>	
<b>ADPU6012 Gestion du changement</b>	<b>3</b>
ADPU6020 Budgétisation publique	3
ADPU6031 Compétences interpersonnelles	3
<b>ADPU6032 GRH comparé</b>	<b>3</b>
ADPU6050 Gestion stratégique	3
ADPU6110 Administration municipale	3

<b>ADPU6313 Enjeux actuels</b>	<b>3</b>
<b>ADPU6320 Réformes et innovations</b>	<b>3</b>
ADPU6410 Évaluation des programmes	3
ADPU6420 Gouvernance et minorités	3
<b>ADPU6440 Gouvernance locale</b>	<b>3</b>
<b>ADPU6453 Gouvernance climatique et pol.</b>	<b>3</b>
<b>ADPU6460 Gouvernance autochtone</b>	<b>3</b>
<b>ADPU6566 Théories des organisations</b>	<b>3</b>
<b>ADPU6680 Participation publique</b>	<b>3</b>
ADPU6710 Administration et société	3
ADPU6730 Rel. intergouvernementales	3
ADPU6810 Adm. publique internationale	3
ADPU6920 Lectures dirigées	3
<b>ADPU6945 Projet de recherche</b>	<b>6</b>
<b>ADSA6023 Compétences en gestion</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6410 Éthique et gestion de la santé</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6413 Qualité et sécurité</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6530 Enjeux politiques en santé</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6750 Leadership</b>	<b>3</b>
ECON6231 Économie de gestion	3

Ou tout autre cours de deuxième cycle autorisé par la ou le responsable du programme, jusqu'à concurrence de 6 crédits.

# INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE – PROGRAMMES DE CYCLE SUPÉRIEUR

---

- Proposition d'un nouveau programme
- Modification d'un programme

## 1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme  
Maîtrise en administration publique - *Juris Doctor*
- 1.2 Unité responsable  
Faculté des arts et des sciences sociales  
Faculté de droit
- 1.3 Diplôme accordé  
J.D. et M.A.P.
- 1.4 Durée du programme  
4 ans
- 1.5 Lieux où est offert le programme  
Moncton
- 1.6 Date d'entrée en vigueur  
**Juillet 2025**

## 2. Description du programme

### RÈGLEMENTS PARTICULIERS

#### 1.0 CONDITIONS D'ADMISSION

##### 1.1 Programme de *Juris Doctor* (J.D.)

1.1.1 Pour que son dossier puisse être étudié par la Faculté de droit en vue de l'admission au programme de *Juris Doctor*, la personne candidate doit satisfaire aux exigences minimales suivantes :

- avoir obtenu un baccalauréat d'une université canadienne reconnue, ou l'équivalent à l'extérieur du Canada, avant le début de sa première année d'études en droit;
- avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 2,80 sur une échelle de 4,30 durant ses trois dernières années d'études universitaires à temps plein.

1.1.2 Les demandes d'admission sont évaluées sur la base des critères suivants :

- la moyenne universitaire est le critère principal et les meilleurs dossiers reçoivent la priorité;
- le Comité des admissions peut aussi prendre en considération d'autres facteurs comme l'expérience, l'engagement social, les réponses au questionnaire de la Faculté de droit, la situation personnelle, sociale, économique ou culturelle de la personne candidate, de même que la composition du corps étudiant.

1.1.3 Les règles suivantes s'appliquent à titre exceptionnel aux personnes qui ne satisfont pas aux exigences minimales d'admission en droit précitées :

- le dossier des personnes à qui il ne reste qu'une année d'études pour obtenir leur baccalauréat peut être soumis pour évaluation, si elles ont obtenu une moyenne cumulative exceptionnelle (3,50 ou plus sur une échelle de 4,30) au cours de leurs études universitaires;
- consciente de la discrimination systémique subie par les Autochtones au Canada, la Faculté de droit tiendra compte de ce facteur dans l'évaluation des candidatures d'Autochtones;

- l'admission de personnes comptant au moins cinq années d'expérience professionnelle est laissée à l'appréciation de la Faculté de droit; l'évaluation de ces candidatures considérera l'excellence professionnelle et les qualités personnelles.

1.1.4 Toute personne à qui il ne reste qu'une seule année d'études pour obtenir son baccalauréat doit, si elle désire que les crédits obtenus en droit puissent servir d'équivalence à la dernière année de son programme d'origine, demander une approbation écrite de la doyenne ou du doyen responsable de son programme qui peut donner son approbation en tenant compte des objectifs de formation du programme d'origine.

## **1.2 Programme de conversion de la Licence en droit (LL. L.) et de *Juris Doctor* (J.D.) (pour la personne titulaire de la Licence en droit civil)**

1.2.1 Les personnes titulaires d'un diplôme de droit civil décerné par une université canadienne peuvent être admises au programme de conversion LL. L.-J.D., si sont respectées les conditions établies par la doyenne ou le doyen sur recommandation du Comité des admissions. La moyenne universitaire est le critère principal et les meilleurs dossiers reçoivent la priorité.

1.2.2 Ces personnes peuvent demander leur admission au programme de conversion, à condition d'avoir reçu leur diplôme de droit civil dans les cinq dernières années, ou d'avoir, depuis l'obtention de leur diplôme, travaillé sans interruption dans le domaine juridique.

## **1.3 Programme du Diplôme d'études en common law (D.E.C.L.)**

1.3.1 Pour que son dossier puisse être étudié par la Faculté de droit en vue de l'admission au programme du D.E.C.L., la personne candidate doit se conformer aux critères d'admission suivants :

- être titulaire d'un diplôme en droit décerné par une université non canadienne reconnue cinq ans au plus avant la date de la demande d'admission;
- avoir une excellente connaissance du français parlé et écrit;
- avoir une connaissance pratique de l'anglais écrit;
- avoir remis les documents exigés.

## **1.4 Programme combiné de *Juris Doctor* (J.D.) et de la Maîtrise en administration publique (M.A.P.)**

1.4.1 Pour que son dossier puisse être étudié par la Faculté de droit en vue de l'admission au programme combiné J.D.-M.A.P., la personne candidate doit :

- être titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle;
- avoir obtenu une moyenne cumulative minimale de 3,00 sur une échelle de 4,30;
- satisfaire aux conditions d'admission de chacun des deux programmes et être admise aux deux programmes (J.D. et M.A.P.).

1.4.2 Le programme est réservé aux personnes inscrites à temps complet.

1.4.3 Les candidatures au programme combiné sont soumises à l'évaluation du Comité d'admission du programme combiné, formé de personnes représentant la Faculté de droit et des responsables de la Maîtrise en administration publique.

1.4.4 Les personnes inscrites en première année à l'un ou l'autre des programmes peuvent demander d'être admises au programme combiné durant la deuxième session de leur première année, si elles satisfont aux conditions d'admission.

## **1.5 Programme combiné de *Juris Doctor* (J.D.) et de la Maîtrise en administration des affaires (M.B.A.)**

1.5.1 Pour que son dossier puisse être étudié par la Faculté de droit en vue de l'admission au programme combiné J.D.-M.B.A., la personne candidate doit :

- être titulaire d'un diplôme de premier cycle;
- avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 3,00 sur une échelle de 4,30;
- satisfaire aux conditions d'admission des deux programmes et être admis aux deux programmes (J.D. et M.B.A.).

1.5.2 Le programme est réservé aux personnes inscrites à temps complet.

1.5.3 Les candidatures au programme combiné J.D.-M.B.A. sont soumises à l'évaluation du Comité d'admission du programme, formé de personnes représentant la Faculté de droit et des responsables de la Maîtrise en administration des affaires.

1.5.4 Les personnes inscrites en première année de l'un ou l'autre des programmes peuvent demander d'être admises au programme combiné durant la deuxième session de leur première année, si elles satisfont aux conditions d'admission.

## **1.6 Programme combiné de *Juris Doctor* (J.D.) et de la Maîtrise en études de l'environnement (M.E.E.)**

1.6.1 Pour que son dossier puisse être étudié par la Faculté de droit en vue de l'admission au programme combiné J.D.-M.E.E. la personne candidate doit :

- être titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle;
- avoir obtenu une moyenne cumulative minimale de 3,00 sur une échelle de 4,30;
- satisfaire aux conditions d'admission de chacun des deux programmes et être admise aux deux programmes (J.D. et M.E.E.).

1.6.2 Le programme est réservé aux personnes inscrites à temps complet.

1.6.3 Les candidatures au programme combiné J.D.-M.E.E. sont soumises à l'évaluation du Comité d'admission du programme, formé de personnes représentant la Faculté de droit et des responsables de la Maîtrise en études de l'environnement.

## **1.7 Exigences minimales**

1.7.1 Ces critères d'admission doivent être considérés comme des exigences minimales, la Faculté se réservant dans tous les cas le droit d'admettre ou de refuser une personne admissible.

## **2.0 DEMANDE D'ADMISSION**

### **2.1 Documents exigés**

2.1.1 Le formulaire de demande d'admission remis au Registrariat est accompagné des documents suivants :

- deux lettres de recommandation;
- le questionnaire de la Faculté de droit;
- deux exemplaires de chaque relevé de notes.

### **2.2 Dates limites**

2.2.1 Les demandes d'admission reçues avant le 31 mars sont étudiées en priorité.

## **3.0 COMPÉTENCE LINGUISTIQUE**

En vertu de sa Charte, l'Université de Moncton est un établissement d'enseignement de langue française. Compte tenu de la mission particulière de la Faculté de droit et de cette Charte, la Faculté de droit entend s'assurer que les personnes inscrites à ses programmes de cours possèdent une connaissance suffisante du français.

### **3.1 Exigence linguistique minimale**

3.1.1 Pour toute admission à l'un ou l'autre des programmes de la Faculté de droit, le programme du D.E.C.L. excepté, une note minimale de C+ obtenue dans le cours FRAN1600 offert par l'Université de Moncton est exigée.

### **3.2 Personnes ne satisfaisant pas aux exigences linguistiques**

3.2.1 Les personnes qui n'ont pas suivi le cours FRAN1600 offert par l'Université de Moncton :

- doivent subir, à la demande de la Faculté de droit, un examen de français (FRAN1600) et obtenir une note minimale de C+;
- peuvent exceptionnellement, du fait des circonstances, être dispensées par la Faculté de droit de cette exigence.

3.2.2 Les personnes qui obtiennent une note inférieure à C+ peuvent se présenter à un examen de reprise au plus tard le premier jour des inscriptions. Si elles n'obtiennent pas la note requise à cet examen, elles ne peuvent être admises aux programmes de cours de la Faculté de droit.

3.2.3 Les personnes ayant obtenu la note minimale de C dans le cours FRAN1600 ou à l'examen de français peuvent être admises à la Faculté de droit, à condition d'avoir obtenu la note C+ dans ce cours avant le début de leur troisième année. Les modalités d'acquisition de la compétence linguistique exigée sont alors établies par la Faculté de droit. La conformité à ces modalités est obligatoire.

3.2.4 Le cours FRAN1600 ou tout autre cours de français qui n'est pas au programme de la Faculté de droit n'est pas crédité en vue de l'obtention d'un diplôme en droit.

## **4.0 CRITÈRES DE RÉSIDENCE**

4.1 Le temps requis pour compléter le programme de baccalauréat de la Faculté de droit est de trois ans à temps complet, sauf autorisation spéciale de la doyenne ou du doyen.

4.2 Pour recevoir le diplôme de Juris Doctor, il faut avoir réussi les trois années de cours dans une période maximale de cinq ans après son inscription en première année ou d'avoir accompli les deux sessions prescrites selon les conditions d'admission du programme pour titulaire de la licence en droit civil.

Sauf autorisation spéciale de la doyenne ou du doyen, la personne étudiante qui désire faire le programme LL. L. - J.D. doit suivre le programme prescrit durant deux sessions consécutives.

## 5.0 COURS À OPTION

**5.1** La personne étudiante devra faire son choix de cours à option (en droit), pour la première session (automne) de l'année universitaire, le 15 avril de l'année universitaire précédente. Les cours à option de la deuxième session (hiver) de l'année universitaire devront être choisis **avant le 15 octobre** de l'année universitaire en cours.

**5.2** La Faculté se réserve le droit d'imposer certains cours aux personnes étudiantes qui n'auront pas fait connaître leur choix dans le délai réglementaire; la doyenne ou le doyen informera la personne étudiante en défaut qu'elle ou il prendra cette décision à une date déterminée, date avant laquelle la personne étudiante pourra prendre rendez-vous avec la doyenne ou le doyen pour faire son choix.

**5.3** Une personne étudiante peut demander d'abandonner un cours qu'elle a choisi, à condition de le faire dans la première semaine de la session pendant laquelle ce cours est offert. La personne étudiante peut demander de s'inscrire à un autre cours, à condition que sa demande soit présentée dans la première semaine de la session au cours de laquelle ce cours est offert. Tout changement de cours doit être approuvé au préalable par la doyenne ou le doyen.

## 6.0 MODE D'ÉVALUATION

**6.1** En première année, l'évaluation se fait en fonction d'au moins un travail ou un examen intrasemestriel comptant pour un minimum de 25 % et un maximum de 50 % et d'un examen final.

**6.2** En deuxième et troisième années, l'évaluation des cours obligatoires est faite par un des modes ci-dessous, selon la décision de la professeure ou du professeur :

- un examen final dont la valeur est de 100 % de la note finale;
- un examen intrasemestriel ou des travaux dont la valeur peut varier de 25 à 50 % et un examen final. Le mode d'évaluation du tribunal-école est déterminé par la professeure ou le professeur avec l'approbation de la doyenne ou du doyen.

**6.3** Pour les cours à option en droit, le mode d'évaluation est déterminé par la professeure ou le professeur avec l'approbation de la doyenne ou du doyen.

## 7.0 PROMOTION

**7.1** La personne étudiante de première année doit s'inscrire à tous les cours mentionnés au programme. Des crédits lui seront accordés pour ces cours, à condition qu'elle maintienne une moyenne pondérée de 2,00 pour l'ensemble des cours de l'année et obtienne un résultat final de **D ou plus** pour chaque cours individuel.

**7.2** La personne étudiante de deuxième ou troisième année doit s'inscrire à tous les cours obligatoires mentionnés au programme. Des crédits lui seront accordés pour tous les cours, à condition qu'elle maintienne une moyenne pondérée de 2,00 pour l'ensemble des cours de l'année et obtienne un résultat final de D ou plus pour chaque cours individuel.

**7.3** Compte tenu du règlement universitaire 10.2, la personne étudiante ne sera pas autorisée normalement à s'inscrire à un cours alors qu'elle a échoué le préalable à ce cours.

**7.4** Pour réussir, la personne étudiante doit maintenir une moyenne pondérée de 2,00 pour l'ensemble de son année. Celle dont la moyenne pondérée se situe entre **1,80 et 2,00** peut, sur permission de la doyenne ou du doyen, être admise sous condition en deuxième ou troisième année, selon le cas, la condition étant de maintenir une moyenne pondérée de 2,00 à la première session de l'année suivante et une moyenne cumulative de 2,00 à la fin de l'année suivante.

**7.5** La personne étudiante qui subit un échec à un seul cours, mais qui a obtenu une moyenne pondérée de 2,00 ou plus, doit se présenter à un examen de reprise dont la date et les modalités sont fixées par la doyenne ou le doyen.

**7.6** La personne étudiante qui subit un échec à deux de ses cours, pour un maximum de neuf crédits, mais qui a obtenu une moyenne pondérée de 2,30 ou plus, doit se présenter à une session de reprise d'examen dont la date et les modalités sont fixées par la doyenne ou le doyen.

**7.7** Il n'y a pas de reprise si l'évaluation est faite à la suite de la présentation d'un mémoire.

**7.8** La personne étudiante qui subit un échec à un seul cours pour l'ensemble de l'année universitaire, c'est-à-dire un cours à option ne dépassant pas trois crédits, ainsi que l'examen de reprise, n'a pas à reprendre toute son année.

Toutefois, cette personne doit reprendre l'année suivante le nombre de crédits échoués, que ce soit en reprenant le cours non réussi ou un autre cours qu'elle n'a pas déjà suivi.

**7.9** La personne étudiante qui ne réussit pas un cours obligatoire ainsi que l'examen de reprise pour ce cours échoue son année.

**7.10** Si le mode d'évaluation pour un cours inclut des travaux, la note obtenue à l'examen de reprise remplace les notes obtenues aux examens antérieurs, mais elle est fusionnée avec les notes attribuées pour les travaux faits durant l'année pour constituer la nouvelle note finale.

**7.11** La note obtenue à l'examen de reprise ne peut être supérieure à **D (1,00)**.

## **8.0 RÉVISION DES NOTES OBTENUES**

**8.1** La personne étudiante qui a obtenu E dans une épreuve peut demander, sans frais, une révision de sa copie d'examen ou de son travail. Cette révision doit être demandée dans les 14 jours de la communication des résultats par la Faculté.

**8.2** La personne étudiante qui a obtenu une note supérieure à E dans une épreuve peut demander une nouvelle correction de sa copie d'examen ou de son travail en déposant la somme de dix dollars au décanat. Cette somme sera remboursée seulement si la note est majorée. Cette révision doit être demandée dans les 14 jours de la communication des résultats par la Faculté.

**8.3** Toute demande de révision est faite par écrit et elle est adressée au décanat. La personne étudiante qui n'a pas obtenu E doit motiver sa demande en soulignant les points qu'elle désire soumettre à une révision; celle-ci ne porte que sur les points soulevés.

**8.4** Toute révision de travaux ou d'examens est faite par la professeure ou le professeur chargé de l'enseignement du cours pour lequel la révision est demandée; elle ou il peut s'adjoindre une corévisure ou un coréviseur qui l'assistera dans la révision.

**8.5** La personne étudiante ayant obtenu la note E qui n'est pas satisfaite de la révision peut demander une deuxième révision. Celle qui n'a pas maintenu une moyenne pondérée de 2,00 peut demander une deuxième révision pour les seuls cours dont la note est inférieure à C. Cette deuxième révision est faite par un comité de deux personnes désignées par la doyenne ou le doyen et qui lui fait rapport.

**8.6** La révision a pour but de permettre une réévaluation de la note attribuée à la lumière de la correction faite des autres copies d'examen ou des autres travaux dans le cadre du même cours. La note peut être modifiée à la hausse ou à la baisse.

**8.7** La doyenne ou le doyen communique le résultat de toute révision à la personne étudiante.

**8.8** La personne étudiante qui a toujours la note E après la révision peut faire appel au Comité d'appel du Sénat académique.

## **9.0 ÉTUDES PRÉALABLES AU DROIT**

**9.1** Un cours suivi avant l'admission à la Faculté de droit de l'Université de Moncton ne peut normalement être crédité en vue de l'obtention de *Juris Doctor*, à moins que la personne étudiante ne soit admise après un transfert ou suivant les conditions d'admission particulières au programme LL. L.-J.D.

## **10.0 RECONNAISSANCE DES ACQUIS**

**10.1** Le règlement universitaire (1<sup>er</sup> cycle) 9.9 *Reconnaissance des acquis* ne s'applique pas aux cours offerts par la Faculté de droit.

Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

### **PRÉAMBULE**

Le programme combiné J.D.-M.A.P. offre à l'étudiante et à l'étudiant une excellente formation interdisciplinaire et devrait en même temps répondre au besoin de la société acadienne de disposer de professionnels et de professionnelles prêts à assumer des postes de cadre supérieur au niveau gouvernemental et dans les institutions sociales, éducationnelles et économiques.

Les demandes d'admission au programme combiné provenant d'étudiantes ou d'étudiants déjà admis au programme de M.A.P. et à celui de J.D. sont considérées par le Comité d'admission du programme combiné, formé de représentants ou de représentantes de la Faculté de droit et des responsables de la maîtrise en administration publique.

Une étudiante ou un étudiant inscrit à l'un ou l'autre des programmes peut faire une demande d'admission au programme combiné au cours de la deuxième session de sa première année, s'il ou si elle satisfait aux conditions d'admission.

## OBJECTIFS

- Offrir une formation pluridisciplinaire dans le domaine du droit et de l'administration publique.
- Offrir aux étudiantes et aux étudiants un défi particulier et une formation qui répondent à leurs objectifs de carrière.
- Amener les étudiantes et les étudiants à prendre conscience des deux disciplines, des similitudes et des différences qui existent entre elles, aussi bien que des avantages et des limites des moyens offerts par ces deux branches de la connaissance.

## 2.4 Conditions d'admission

### Satisfaire aux conditions générales d'admission aux études de deuxième cycle (Règlement universitaire 22.1)

- Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

#### **Pour être admis au programme combiné, la candidate ou le candidat doit :**

- être titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle;
- avoir obtenu une moyenne cumulative minimale de 3,00, sur un total possible de 4,30 au cours des 3 dernières années universitaires;
- satisfaire aux conditions d'admission des deux programmes et être admis aux deux programmes (J.D. et M.A.P.).

REMARQUE : Le programme combiné est réservé aux étudiantes et aux étudiants inscrits à temps complet.

#### Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples :  conditions de maintien;  exigences linguistiques;  critères de promotion ;  autres)

Toute personne inscrite au programme combiné doit maintenir une moyenne cumulative minimale de 3,00 sur une échelle de 4,30 durant ses quatre années d'études universitaires.

Si la moyenne cumulative de la personne étudiante tombe à moins de 3,00 sur 4,30, à moins de circonstances exceptionnelles, elle sera invitée à se retirer du programme combiné après étude de son dossier par le Comité conjoint. Si elle doit se retirer du programme combiné ou qu'elle choisit de le faire, elle peut continuer ses études dans l'un ou l'autre des deux programmes. Si elle veut obtenir les deux diplômes, elle doit s'inscrire à tous les cours de chaque programme suivant la séquence normale, comme si elle n'avait jamais été inscrite au programme combiné.

## 2.5 Profil du programme

### TABLEAU DES COURS

Au cours de la première année d'études, l'étudiante ou l'étudiant qui suit le programme combiné fait soit la première année du J.D., soit la première année de la M.A.P.; la deuxième année, l'étudiante ou l'étudiant fait la première année de l'autre programme. L'étudiante ou l'étudiant s'inscrit à la Faculté de droit l'année qu'il choisit de faire la première année du J.D. et à la Faculté des arts et des sciences sociales l'année qu'il choisit de faire la première année de la M.A.P.

1re et 2<sup>e</sup> années

(DROIT)

*OBLIGATOIRES*

30 CR.

DROI1012 Les obligations contractuelles

6

DROI1017	Droit des biens	6
DROI1028	Droit pénal général	3
DROI1046	Introduction au droit	6
DROI1221	Droit constitutionnel I	3
DROI1223	La responsabilité délictuelle	6

*TOTAL* 30 CR.

(ADMINISTRATION PUBLIQUE)

*OBLIGATOIRES* 12 CR.

ADPU6000	Gestion publique	3
ADPU6030	Gestion ressources humaines	3
<b>ADPU6111</b>	<b>Principes et enjeux de l'AP</b>	<b>3</b>
<b>ADPU6222</b>	<b>Politiques publiques</b>	<b>3</b>

*OPTION* 15 CR.

Choisir **15** crédits parmi les cours à option de la M.A.P. ~~en tenant compte du minimum de crédits à suivre dans chaque groupe d'options.~~

*TOTAL* 27 CR.

3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années

Au cours de ses trois premières sessions, l'étudiante ou l'étudiant s'inscrit à la Faculté de droit; à la quatrième session, il s'inscrit à la Faculté des arts et des sciences sociales.

(DROIT) 33 CR.

*OBLIGATOIRES*

		3
DROI2033	Plaidoirie en appel	3
DROI2220	Droit administratif I	3
DROI2311	Sociétés commerciales	3
DROI2321	Histoire du droit	3
	Ou	3
DROI2322	Philo et socio du droit	3
DROI2425	Droit fiscal I	3
DROI3000	Fiducies	3
DROI3063	Procédure civile	3
DROI3110	Droit de la preuve	3
DROI3515	Mémoire	3
DROI3541	Responsabilité professionnelle	3

*OPTION* 18 CR.

Choisir 18 crédits de cours DROI parmi les cours de la Liste A.

*TOTAL* 51 CR.

(ADMINISTRATION PUBLIQUE)

*OPTION* 15 CR.

Choisir 15 crédits parmi les cours à option de la M.A.P

Pour les étudiantes et étudiants au programme MAP – *Juris Doctor*, il est possible de s'inscrire au cours ADPU6930 Stage comme cours optionnel.

**Ou tout autre cours de deuxième cycle autorisé par la ou le responsable du programme en administration publique, jusqu'à concurrence de 6 crédits.**

<i>TOTAL</i>	-----
<i>GLOBAL</i>	15 CR.
	123 CR.

*Cours à option*

*Liste A*

DROI2116	Sûretés immobilières	3
DROI2210	Concurrence et consommation	3
DROI2230	Applications de la Charte	3
DROI2235	Compétitions de plaidoirie	3
DROI2326	Droit du travail	3
DROI2327	Rapports collectifs de travail	3
DROI3117	Transactions immobilières	3
DROI3120	Droits linguistiques	3
DROI3320	Droit administratif II	3
DROI3341	Droit et égalité	3
DROI3533	Droit de l'environnement	3
DROI3542	Droit de l'information	3
DROI3545	Droit de l'immigration	3
DROI3546	Propriété intellectuelle	3
DROI3545	Droit de l'immigration	3
DROI3547	Valeurs mobilières	3

ou tout autre cours de droit autorisé par le doyen ou la doyenne de la Faculté de droit.

# INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE – PROGRAMMES DE CYCLE SUPÉRIEUR

---

- .. Proposition d'un nouveau programme
- x Modification d'un programme

## 1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme  
Certificat de deuxième cycle en gestion des services de santé
- 1.2 Unité responsable  
Faculté des arts et des sciences sociales
- 1.3 Diplôme accordé  
Certificat de deuxième cycle en gestion des services de santé
- 1.4 Durée du programme  
**5 sessions à temps partiel seulement**
- 1.5 Lieux où est offert le programme  
Moncton  
**Offert à distance**
- 1.6 Date d'entrée en vigueur  
**Juillet 2025**

## 2. Description du programme

- 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

**Ce programme court de 15 crédits offert à temps partiel a pour but de développer les habiletés des professionnelles et professionnels du domaine de la santé et des services sociaux. À la fin de ce programme, elles et ils pourront mettre à profit leurs connaissances et compétences dans des postes opérationnels, stratégiques, ou de haut niveau de responsabilité. De plus, ce certificat permet d'accéder au Diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé.**

- 2.2 Conditions d'admission

**Satisfaire aux conditions générales d'admission aux études de deuxième cycle (Règlement universitaire 22.1)**

- Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

**Détenir un baccalauréat d'une université reconnue dans une discipline liée à la santé ou dans un domaine connexe.**

**Détenir au moins deux années d'expérience professionnelle dans un poste au sein du secteur des services de santé ou des services sociaux.**

**Les personnes qui ne détiennent pas le baccalauréat ou dont la moyenne du baccalauréat est inférieure à 3 peuvent être admises si, en plus de satisfaire aux autres conditions, elles détiennent cinq années d'expérience pertinente et occupent un poste de responsabilité au sein du secteur des services de santé ou des services sociaux.**

Fournir un curriculum vitae.

**Le Comité des études supérieures peut exiger une entrevue.**

Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples : " conditions de maintien; " exigences linguistiques; " critères de promotion ;  
" autres)

---

---

---

---

---

---

### 2.3 Profil du programme

**TABLEAU DES COURS**

**15 CR.**

<b>Tableau des cours</b>	<b>15 CR.</b>
Cours à option	<b>15 CR.</b>
<b>Choisir 15 crédits parmi les cours suivants :</b>	
<b>ADPU6000 Gestion publique</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6012 Gestion du changement</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6023 Compétences en gestion</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6050 Gestion stratégique</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6330 Sociologie des pol. sociales</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6340 Services en santé primaire</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6350 Santé mondiale</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6360 Santé des populations</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6410 Éthique et gestion de la santé</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6413 Qualité et sécurité</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6530 Enjeux politiques en santé</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6566 Théories des organisations</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6600 Épidémiologie</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6610 Santé numérique</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6850 Pratiques et données probantes</b>	<b>3</b>

**Ou tout autre cours de deuxième cycle autorisé par la ou le responsable du programme, jusqu'à concurrence de 3 crédits.**

# INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE – PROGRAMMES DE CYCLE SUPÉRIEUR

---

- .. Proposition d'un nouveau programme
- x Modification d'un programme

## 1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme  
Diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé
- 1.2 Unité responsable  
Faculté des arts et des sciences sociales
- 1.3 Diplôme accordé  
Diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé
- 1.4 Durée du programme  
3 ans à temps partiel ou 1 an à temps plein  
Sous réserve de la disponibilité des cours
- 1.5 Lieux où est offert le programme  
Moncton
- 1.6 Date d'entrée en vigueur  
**Juillet 2025**

## 2. Description du programme

- 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

**Ce programme de 24 crédits offert à temps plein et à temps partiel a pour but d'accroître les compétences des professionnelles et professionnels des secteurs de la santé et des services sociaux. À la fin de ce programme, elles et ils auront développé une compréhension accrue des principaux enjeux de ces secteurs, telle l'amélioration des services de santé primaires. De plus, ce diplôme permet d'accéder à la Maîtrise en gestion des services de santé.**

- 2.2 Conditions d'admission

**Satisfaire aux conditions générales d'admission aux études de deuxième cycle (Règlement universitaire 22.1)**

- Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

**Détenir un baccalauréat d'une université reconnue dans une discipline liée à la santé ou dans un domaine connexe.**

**Détenir au moins deux années d'expérience professionnelle dans un poste au sein du secteur des services de santé ou des services sociaux.**

Les personnes qui ne détiennent pas le baccalauréat ou dont la moyenne du baccalauréat est inférieure à 3 peuvent être admises si, en plus de satisfaire aux autres conditions, elles **détiennent le certificat** de deuxième cycle en gestion des services de santé.

Fournir un curriculum vitae.

**Le Comité des études supérieures peut exiger une entrevue.**

Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples : " conditions de maintien; " exigences linguistiques; " critères de promotion ;  
" autres)

---

---

---

---

---

### 2.3 Profil du programme

TABLEAU DES COURS	24 CR.
Obligatoire	<b>3 CR.</b>
ADPU6000 Gestion publique	3
Cours à option	<b>21 CR.</b>
<b>Choisir au moins 15 crédits de sigle ADSA parmi les cours suivants :</b>	
<b>ADSA6012 Gestion du changement</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6023 Compétences en gestion</b>	<b>3</b>
ADSA6050 Gestion stratégique	3
<b>ADSA6330 Sociologie des pol. sociales</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6340 Services en santé primaire</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6350 Santé mondiale</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6360 Santé des populations</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6410 Éthique et gestion de la santé</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6413 Qualité et sécurité</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6530 Enjeux politiques en santé</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6566 Théories des organisations</b>	<b>3</b>
ADSA6600 Épidémiologie	3
<b>ADSA6610 Santé numérique</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6850 Pratiques et données probantes</b>	<b>3</b>
<b>Choisir un maximum de 6 crédits parmi les cours suivants :</b>	
ADPU6020 Budgétisation publique	3
ADPU6030 Gestion ressources humaines	3
ADPU6031 Compétences interpersonnelles	3
ADPU6111 Principes et enjeux de l'AP	3
ADPU6420 Gouvernance et minorités	3
<b>ADPU6453 Gouvernance climatique et pol.</b>	<b>3</b>
<b>ADPU6460 Gouvernance autochtone</b>	<b>3</b>
<b>ADPU6680 Participation publique</b>	<b>3</b>

**Ou tout autre cours de deuxième cycle autorisé par la ou le responsable du programme, jusqu'à concurrence de 3 crédits.**

# INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE – PROGRAMMES DE CYCLE SUPÉRIEUR

---

- .. Proposition d'un nouveau programme
- x Modification d'un programme

## 1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme  
Maîtrise en gestion des services de santé
- 1.2 Unité responsable  
Faculté des arts et des sciences sociales
- 1.3 Diplôme accordé  
Maîtrise en gestion des services de santé
- 1.4 Durée du programme  
2 ans à **temps plein**  
5 ans à **temps partiel**
- 1.5 Lieux où est offert le programme  
Moncton
- 1.6 Date d'entrée en vigueur  
**Juillet 2025**

## 2. Description du programme

- 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

À la fin de ce programme, l'étudiante ou l'étudiant sera en mesure de :

- Poser un regard critique sur les complexités du secteur de la santé et des services sociaux.
- Analyser le fonctionnement, la structure et l'environnement du secteur de la santé et des services sociaux.
- Utiliser les outils de gestion afin de s'adapter aux changements.
- Appliquer des connaissances en matière de gestion, de résolution de problèmes complexes, d'analyse et de communication tant orale qu'écrite.

- 2.2 Conditions d'admission

**Satisfaire aux conditions générales d'admission aux études de deuxième cycle (Règlement universitaire 22.1)**

- Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

Détenir un baccalauréat d'une université reconnue dans une discipline liée à la santé **ou dans un domaine connexe.**

Les personnes qui ne détiennent pas le baccalauréat ou dont la moyenne du baccalauréat est inférieure à 3 peuvent être admises si, en plus de satisfaire aux autres conditions, elles possèdent le Diplôme de deuxième cycle en gestion des services de santé.

Fournir un curriculum vitae.

**Le Comité des études supérieures peut exiger une entrevue.**

Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples : " conditions de maintien; " exigences linguistiques; " critères de promotion ;  
" autres)

---



---



---



---



---

### 2.3 Profil du programme

TABLEAU DES COURS	45 CR.
Obligatoires	18 CR.
ADPU6000 Gestion publique	3
<b>ADPU6550 Interventions et recherches</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6530 Enjeux politiques en santé</b>	<b>3</b>
<b>Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :</b>	<b>3 CR.</b>
<b>ADSA6900 Stage</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6920 Lectures dirigées</b>	<b>3</b>
<b>Choisir 6 crédits parmi les cours suivants :</b>	<b>6 CR.</b>
<b>ADSA6945 Projet de recherche</b>	<b>6</b>
<b>ADSA6950 Projet d'intégration</b>	<b>6</b>
<b>Cours à option</b>	<b>27 CR.</b>
<b>Choisir au moins 21 crédits de sigle ADSA parmi les cours suivants :</b>	
<b>ADSA6012 Gestion du changement</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6023 Compétences en gestion</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6050 Gestion stratégique</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6330 Sociologie des pol. sociales</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6340 Services en santé primaire</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6350 Santé mondiale</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6360 Santé des populations</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6410 Éthique et gestion de la santé</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6413 Qualité et sécurité</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6566 Théories des organisations</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6600 Épidémiologie</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6610 Santé numérique</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6850 Pratiques et données probantes</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6920 Lectures dirigées</b>	<b>3</b>
<b>ADSA6940 Projet de recherche</b>	<b>6</b>

**Choisir un maximum de 6 crédits parmi les cours suivants :**

ADPU6020 Budgétisation publique	3
ADPU6030 Gestion ressources humaines	3
ADPU6031 Compétences interpersonnelles	3
<b>ADPU6111 Principes et enjeux de l'AP</b>	<b>3</b>
ADPU6420 Gouvernance et minorités	3
<b>ADPU6453 Gouvernance climatique et pol.</b>	<b>3</b>
<b>ADPU6460 Gouvernance autochtone</b>	<b>3</b>
<b>ADPU6680 Participation publique</b>	<b>3</b>

Ou tout autre cours de deuxième cycle autorisé par la ou le responsable du programme, jusqu'à concurrence de 6 crédits.